



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale de l'alimentation
Services des actions sanitaires
Sous-direction de la santé et de la protection des
végétaux**
**251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
0149554955**

Note de service

DGAL/SDSPV/2025-333

21/05/2025

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 35

Objet : Mise en œuvre du suivi des effets non intentionnels relatifs aux résistances des bioagresseurs à des substances actives ou des familles de substances de produits phytopharmaceutiques pour 2025

Destinataires d'exécution

DRAAF

Résumé : La présente note a pour objectif de présenter le programme national de surveillance des résistances de certains bio-agresseurs à des produits phytopharmaceutiques pour la campagne 2025 et les protocoles s'y rattachant.

Textes de référence :

Articles L.201-1, L.201-14 du code rural et de la pêche maritime

Note de service DGAL/SDSPV/2022-241 du 22/03/2022

Note de service DGAL/SDSPV/2023-69 du 30/01/2023

Le programme national de surveillance des résistances de certains bio-agresseurs à des produits phytopharmaceutiques correspond à l'action 3.1 de l'axe 3 de la stratégie Ecophyto 2030. Ce monitoring présente un double objectif :

- Déceler les premiers signes de dérive d'efficacité sur les produits ou famille de produits, notamment ceux considérés comme particulièrement à risque ;
- Surveiller l'évolution spatio-temporelle de ces résistances sur les produits ou familles de produits déjà concernés par un développement de résistance.

La programmation nationale pour la campagne 2025 est fournie en annexe 1. Elle a fait l'objet d'une concertation entre les référents experts nationaux filières, l'ANSES et l'INRAE suite à l'analyse des résultats de la programmation précédente et aux différents retours terrains.

La réalisation de cette action est confiée aux chambres régionales d'agriculture par une convention bipartite entre l'OFB et chaque Chambre régionale, qui prévoit ses modalités techniques et financières. Les animateurs inter-filières régionaux organisent la mise en œuvre du programme de prélèvement respectivement pour leur territoire.

Il est demandé aux SRAL de transmettre le plan 2025 ainsi que les protocoles afférents (cf. annexe 2) aux animateurs inter-filières de leur région, de veiller à la bonne exécution du programme de prélèvements, d'en assurer un suivi régulier et de valider le compte-rendu présenté par la chambre régionale d'agriculture. Ce compte-rendu comprend un rapport technique contenant a minima la description opérationnelle mise en œuvre et la synthèse des prélèvements réalisés dans ce cadre et un compte-rendu financier des dépenses exécutées. Le SRAL doit également s'assurer qu'un bilan de l'action est présenté en CROPSAV.

Les référents experts de la DGAL établissent un bilan des résultats par filière et des propositions pour le plan N+1 qu'ils transmettent à la DGAL / SDSPV.

En cas de difficulté constatée, le SRAL doit en informer la DGAL / SDSPV dès que possible (sdspv.dgal@agriculture.gouv.fr).

Filière	Culture	Catégorie bioagresseur	Bioagresseur	Substance active ou famille	Objet	Motivation et enjeux	Type de test	Laboratoire	Total prélevements	ARA	BFC	BRE	COR	CVL	GES	HDF	IDF	NAQ	NOR	OCC	PAC	PDL	Precisions concernant les prélevements en 2024
ARBO	cerisier	insecte	Drosophila suzukii	cyantraniliprole	Surveillance de l'émergence de la résistance	Demande de la filière. Enjeu lié au retrait du phosmet en 2022. Cyantraniliprole substance pivot sous dérogation. Plan national cerise et PARSADA	biotest	Anses Lyon	4	1				1						1	1		L'expert DGAL se met directement en contact avec les préleveurs potentiels pour un apport direct au laboratoire (station La Tapy)
ARBO	cerisier	insecte	Drosophila suzukii	lambda-cyhalothrine	Surveillance de l'émergence de la résistance	Demande de la filière. Enjeu lié au retrait du phosmet en 2022. Plan national cerise et PARSADA	biotest	Anses Lyon	4	1				1						1	1		L'expert DGAL se met directement en contact avec les préleveurs potentiels pour un apport direct au laboratoire (station La Tapy)
ARBO	cerisier	insecte	Drosophila suzukii	spinosad	Surveillance de l'émergence de la résistance	Demande de la filière. Enjeu lié au retrait du phosmet en 2022. Plan national cerise et PARSADA	biotest	Anses Lyon	4	1				1						1	1		L'expert DGAL se met directement en contact avec les préleveurs potentiels pour un apport direct au laboratoire (station La Tapy)
ARBO	noyer	champignon	anthracnose	dithianon + boscalide	Mise au point de méthode	Demande de la filière. Intérêt lié aux retraits de substances. La protection repose sur le boscalide et le dithianon. Importance des prélevements pour la mise au point de méthode en test biologique.	biotest	Anses Lyon	6	2								2	2			L'expert DGAL se met directement en contact avec les préleveurs potentiels pour un apport direct au laboratoire.	
ARBO	Abricotier/Prunier	insecte	Cacopsylla pruni	lambda-cyhalothrine	Mise au point de méthode	Demande filière .Problème de vocation enroulement chloristique.Seule substance active disponible. Groupe nationale avec Inrae	test biomol	Inrae Avignon	2											2			Recherche de population de référence auprès de l'Inrae Montpellier. Attention, prélevement tôt en saison.
ARBO	pêcher/abricotier	champignon	Monilia sp.	boscalide + fluopyram (SDHI)	Surveillance de l'émergence de la résistance	Demande de la filière. Substances à fort risques de résistances car alternance de modes d'action difficile.	biotest	Anses Lyon	6	2										2	2		
ARBO	poirier	champignon	Venturia pirina	dithianon	Surveillance de l'émergence de la résistance	Demande de la filière. Enjeu important pour la filière suite au retrait du mancozèbe et diminution ses applications de captane.Dodine et dithianon deviennent substances pivot Thématique PARSADA.Poursuite de la surveillance (4 ème année) pour détecter les 1ères émergences	biotest	Anses Lyon	9	1				2				2	2	2	2	Orienter sur parcelles ciblées dodine	
ARBO	poirier	champignon	Venturia pirina	dodine	Surveillance de l'émergence de la résistance	Demande de la filière. Enjeu important pour la filière suite au retrait du mancozèbe et diminution ses applications de captane. Dodine et dithianon deviennent substances pivot Thématique PARSADA.Poursuite de la surveillance (4 ème année) pour détecter les 1ères émergences	biotest	Anses Lyon	9	1				2				2	2	2	2	Orienter sur parcelles ciblées dodine	
ARBO	pommier	champignon	Venturia inaequalis	dodine	Surveillance de l'émergence de la résistance	Demande de la filière. Enjeu important suite au retrait du mancozèbe et diminution ses applications de captane. Dodine et dithianon deviennent substances pivot. Vigilance à maintenir sur dodine	biotest	Anses Lyon	8	1				2				2	1		2	Prélever sur infections primaires. Maximum fin juin. Fiche protocole modifiée.	
ARBO	pommier	champignon	Venturia inaequalis	dithianon	Surveillance de l'émergence de la résistance	Demande de la filière. Enjeu important suite au retrait du mancozèbe et diminution ses applications de captane. Dodine et dithianon deviennent substances pivot.	biotest	Anses Lyon	8	1				2				2	1		2	Prélever sur infections primaires. Maximum fin juin. Fiche protocole modifiée.	

ARBO	pommier/ noyer	insecte	Cydia pomonella	carpovirusine	Surveillance de l'extension géographique de la résistance	Demande de la filière Malgré la confusion sexuelle, la pression du bioagresseur reste importante. Peu d'échantillons en 2022 et aucun en 2023. Vigilance à maintenir sur la résistance des souches M, V15 et R5 (résistances détectées dans le projet Mastrus) avec l'arrivée de nouveaux produits.	biotest	Inrae Avignon	13	2			2			3		2	2	2			
ARBO	pommier/ noyer	insecte	Cydia pomonella	emamectine, chlorantaniliprole, spinosad	Surveillance de l'extension géographique de la résistance	Demande de la filière Malgré la confusion sexuelle, la pression du bioagresseur reste importante. Peu d'échantillons en 2022 et aucun en 2023. Vigilance sur spinosad (une différence de sensibilité détectée dans le projet Mastrus). Chlorantaniliprole substance pivot.	biotest	Inrae Avignon	10				2			3		3	2				
ARBO	pommier/poirier	champignon	gloeosporiose	bosalide (SDHI) + fludioxonile	Mise au point de méthode	Demande de la filière Enjeu important pour la filière. Peu d'échantillons en 2022, aucun en 2023.	biotest	Anses Lyon	3	3											L'expert DGAL se met directement en contact avec les prélevateurs potentiels.		
GRD CULT	céréales à pailles	adventice	Ivraie	glyphosate	Surveillance et anticipation de l'émergence de la résistance	Demande de la filière. Thématique importante. Résistance détectée - Suivi de l'émergence	biotest	Inrae Dijon	26		3	3	2	2	3	2	3	2	2		4	Privilégier situation en agriculture de conservation sol ou à défaut non labour.	
GRD CULT	colza	champignon	cylindrosporiose	IDM	Surveillance de l'émergence de la résistance	Suivi de l'émergence de la résistance suite à détection de mutations.	test biomol	Anses Lyon	14		2		2	3	3	2	3	2	2			garder Normandie ajouter NAQ et parcelles pour l'oléochimie (diester)	
GRD CULT	betterave, pomme de terre, tournesol , soja	adventice	chénopode, arroche	triazolinones, triazines, urées	Surveillance de l'émergence de la résistance	Demande de terrain (betterave). Problématique importante - Peu d'échantillons en 2022 et 2023 sauf betterave. Situation betterave bien caractérisée; intérêt fort à élargir sur d'autres cultures.	test biomol	Inrae Dijon	25	2	2	2	3	3	3	2	3	2	2	1	0	Prélèvements à réaliser sur d'autres cultures que betteraves: Mais , Tournesol principalement .	
GRD CULT	betteraves industrielles ou porte graines et colza	insecte	Myzus persicae	fionicamide	Surveillance de l'émergence de la résistance	Demande filière. Substance pivot depuis le retrait des néonicotinoïdes. Nécessité de poursuivre pour mise au point de méthode	biotest	Anses Lyon	7				3	2	2							Privilégier la parcelles dans zones de production de betteraves porte graines	
GRD CULT	céréales à pailles	adventice	Ivraie	prosulfocarbe, flufenacet, propyzamide	Surveillance et anticipation de l'émergence de la résistance	Demande du terrain. Problématique importante (derniers herbicides efficaces après la généralisation des R ALS+ACCase) - Baisse d'efficacité / échecs sur le terrain (prosulfocarbe et flufenacet en céréales à paille) et suspicion sur propyzamide (en colza). Flufenacet utilisable jusqu'en 2024	biotest	Inrae Dijon	30	3	2	2	2	3	3	2	3	2	3	2	3	Privilégier les parcelles avec rotation cultures d'hiver et non labour	
GRD CULT	céréales à pailles	adventice	Vulpin	prosulfocarbe, flufenacet, propyzamide	Surveillance et anticipation de l'émergence de la résistance	Demande du terrain. Problématique importante (derniers herbicides efficaces après la généralisation des R ALS+ACCase) - Baisse d'efficacité / échecs sur le terrain (prosulfocarbe et flufenacet en céréales à paille) et suspicion sur propyzamide (en colza).	biotest	Inrae Dijon	25	2	3		2	3	3	2	3	2	3	2	3	2	Privilégier les parcelles avec rotation cultures d'hiver et non labour
GRD CULT	céréales (blé-orge : automne/hiver, blé tendre : fin printemps, maïs : printemps/été)	insecte	Sitobion avenae	pyréthrinoïdes	Suivi de l'évolution de la résistance	Demande filière suite retrait des néonicotinoïdes. Détection de la mutation dans le Nord en 2021 et détecté UK et Allemagne. Nécessité de connaître l'évolution de la situation.	test biomol	Anses Lyon	14	2	2	0	2		2		2	3	1	2		Deux phases de prélèvement, sur plantules blé -orge automne hiver et sur épil bleu ou feuilles maïs , fin de printemps	

GRD CULT	céréales (blé-orge : automne/hiver, mais : printemps/été)	insecte	Rhopalosiphum padi	pyréthrinoïdes	Mise au point de méthode	Demande filière suite retrait des néonicotinoïdes. Vérification de l'aspiration. Nécessité de poursuivre.	test biomol	Anses Lyon	14	2	2	0		2		2	3	1	2		Veiller à identifier la présence de la bonne espèce. Sur feuille d'orge et blé , automne-hiver ou feuilles et spathes de maïs fin de printemps -été		
GRD CULT	colza	champignon	Sclerotinia sclerotiorum	bosalcalide (SDHI)	Surveillance de l'émergence et de l'extension géographique de la résistance	Demande filière. Problématique importante.	biotest	Anses Lyon	9	2	3			2		2							
GRD CULT	Orge	champignon	helminthosporiose	Qil (fenpicoxamide)	Etablissement de la ligne de base	Surveillance d'un nouveau mode d'action.	biotest	Anses Lyon	8		2			2		2			2			Choisir une variété moins sensible à la ramulariose et privilégier un prélevement en avril -début mai avant explosion	
JEVI	pelouse	champignon	Clarireedia homoeocarpa (Dollar spot)	triazoles (difenoconazole, tebuconazole)	Mise au point de méthode	enjeu important pour la filière. 1ère maladie des gazons. Nécessité de bien déterminer l'espèce et de réaliser l'isolement.	biotest	Anses Lyon	2							2						L'expert DGAL a pris contact avec Ecoumène Golf Environnement pour le prélevement et le laboratoire Anses-mycologie.	
LEG	betterave potagère	insecte	Aphis fabae	pyréthrinoïdes	Surveillance de l'émergence de la résistance	Demande filière.	test biomol	Anses Lyon	2				2										
LEG	betterave potagère	insecte	Myzus persicae	fionicamide	Surveillance de l'émergence de la résistance	Demande filière. Seule substance disponible à terme	biotest	Anses Lyon					0										pas de prélevement reçu depuis plusieurs saisons. Reporter les prélevements sur Myzus persicae / Fionicamide / Pêcher
LEG	chou	insecte	chenille	pyréthrinoïdes	Mise au point de méthode	Demande filière.	test biomol	Inrae Avignon	4	2						2							
LEG	haricot	insecte	Helicoverpa	pyréthrinoïdes	Mise au point de méthode	Demande filière. Mise au point de méthode en cours avec les échantillons reçus en 2021 et 2022 .	test biomol	Inrae Avignon	3		1			1		1							L'experte DGAL se met directement en contact avec les prélevateurs potentiels.
LEG	pois maraîcher	insecte	Aphis fabae	pyréthrinoïdes	Mise au point de méthode	Demande filière. Pas d'échantillon exploitable en 2022, aucun en 2023.	test biomol	Anses Lyon	2		1			1									
LEG	Pomme de terre	champignon	Phytophthora infestans	zoxamide	Mise au point de méthode	Demande filière. A poursuivre (difficulté de mise au point de la méthode)	biotest	Anses Lyon	3					3									Le protocole sera revu pour avoir des souches isolées
LEG	pomme de terre	champignon	Phytophthora infestans	oxathiapiproline	Mise au point de méthode	Demande filière. A poursuivre (difficulté de mise au point de la méthode)	biotest	Anses Lyon	3					3									Le protocole sera revu pour avoir des souches isolées
LEG	pomme de terre	champignon	Phytophthora infestans	CAA (+cyazofamide)	Mise au point de méthode	Demande filière. A poursuivre (difficulté de mise au point de la méthode)	biotest	Anses Lyon	3					3									Le protocole sera revu pour avoir des souches isolées
VIGNE	vigne	champignon	Plasmopara viticola	zoxamide	Surveillance de l'émergence de la résistance	Demande filière suite retrait du mancozèbe et progression des programmes sans CMR (HVE). Action PARSADA	biotest	Anses Lyon	18	2	2		2			3	3	4	2				
VIGNE	vigne	champignon	Plasmopara viticola	Qiol (+Qil)	Surveillance de l'émergence de la résistance	Demande filière : suivi de l'émergence en pression de sélection soutenue. Action PARSADA	biotest	Anses Lyon	18	2	2		2			3	3	4	2				
VIGNE	vigne	champignon	Plasmopara viticola	oxathiapiproline	Surveillance de l'émergence de la résistance	Demande filière : suivi de l'émergence d'un nouveau mode d'action. Action PARSADA	biotest	Anses Lyon	18	2	2		2			3	3	4	2				
VIGNE	Vigne	champignon	Erysiphe necator	fluopyram	Mise au point de méthode	Demande filière. Absence de tests de résistance oïdium depuis plusieurs années.	test biomol	Anses Lyon	12	2	3		2					3	2			ok en ngs	
GRD CULT	Céréales à pailles	adventice	Vulpin	Glyphosate	Surveillance et anticipation de l'émergence de la résistance	NOUVEAU THÈME. Enjeu important. Résistance détectée; suivi de l'émergence. Privilégier situation en agriculture de conservation sol.	biotest	Inrae Dijon	23	2	3		2	2	3	2	3	2	2		2		
GRD CULT	riz	adventice	triangle de bulbe - Bolboschoenus planiculmis	ALS (pénoxulam)	Surveillance d'une résistance émergente	Enjeu filière	biotest	Inrae Dijon	8									5	3			Prélèvement réalisés par le Centre français du riz	

GRD-CULT	pois protéagineux	insecte	Acyrthosiphon pisum	pyréthrinoides	Mise au point de méthode	Demande filière: Peu d'échantillons reçus en 2021 et 2022. Pas de résistance détectée.	biotest	Anses Lyon	0		0		0	0	0	0	0	0	0	0	en 2025 toujours en mise au point	
ARBO	amandier	champignon	Fusicoccum	tebuconazole comme modèle triazoles, dithianon.	Mise au point de méthode	Demande filière (Sud Amandes)	biotest	Anses Lyon	5	2		1									2	Prélèvement par Sud-Amandes
ARBO	pêcher/abricotier	insecte	Myzus persicae	fionicamide	Surveillance de l'émergence de la résistance	Enjeu filière	biotest	Anses Lyon	0	0										0	0	augmentation de 1 en AuRA et PACA suite demande Casper
GRD CULT	maïs	insecte	Pyrale	chlorantraniliprole	Mise au point de méthode	NOUVEAU THEME : Enjeux important	biotest	Inrae Avignon														en 2025 si intérêt (avec pyréthrinoides)
GRD CULT	tournesol, pomme de terre, betterave, soja, légumes, maïs VrTH (Duo)	adventice	graminées estivales (PSD)	inhibiteurs de l'ACCase (cyclodimine, clethodime, quinalofop, propaquizafop, fluazifop)	Surveillance de l'état de la résistance (cultures estivales)	NOUVEAU THEME :Importance à déterminer selon l'expansion de la résistance aux inhibiteurs de l'ALS chez ces espèces, et le report du contrôle sur ce mode d'action	biotest	Inrae Dijon													en 2025 ou 2026	
GRD CULT	Orge	champignon	Ramularia collo-cygni	QoI (pyraclostrobine)+ SDHI (fluxapyroxad) + IDM (mefenpropdifluconazole)	Mise au point de méthode	NOUVEAU THEME :Enjeu important. Perte d'efficacité observée. Mise au point de méthode pour SDHI et IDM. L'expert DGAL prend contact directement avec les prélevateurs.	biotest	Anses Lyon	7				2	2	1	2					en 2025 - attention confusion symptômes	
GRD CULT	pois protéagineux	insecte	Acyrthosiphon pisum	pyréthrinoides	Surveillance de l'émergence de la résistance	NOUVEAU THEME :Demande filière. Pas de résistance détectée pour l'instant mais sur peu d'échantillons	biotest + test biomol	Anses Lyon	5			1	1	1	1	1						Il semble plus intéressant de faire des tests bio puis de regarder le mécanisme avec la biomol
LEG	pois maraîcher	insecte	Acyrthosiphon pisum	pyréthrinoides	Surveillance de l'émergence de la résistance	NOUVEAU THEME :Demande filière : pas de résistance détectée en 2021. Pas de retours depuis.	biotest + test biomol	Anses Lyon	2		1											Il semble plus intéressant de faire des tests bio puis de regarder le mécanisme avec la biomol : affectation déch par JG donc possible de changer
VIGNE	Vigne	champignon	Guignardia bidwellii (black rot)	CAA / QoI / SDHI / IDM	Mise au point de méthode	NOUVEAU THEME :Demande filière	test biomol	Anses Lyon	2	2												pourrait être ajouté pour de la mise au point de méthode en 2025 affectation déch par JG donc possible de changer
GRD CULT	betterave	champignon	Cercospora beticola	SDHI?	Mise au point de méthode	NOUVEAU THEME :proposition venant du labo CASPER	test biomol	Anses Lyon	2							2						proposition du labo pour savoir si filière intéressée.affectation déch par JG donc possible de changer

| 400 | 45 | 33 | 10 | 3 | 44 | 23 | 40 | 15 | 54 | 17 | 54 | 35 | 27 |

400

PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENT

Aphis fabae / Betterave potagère / Pyréthrinoïdes

Objet : Identifier, chez *Aphis fabae*, des phénomènes de résistances aux pyréthrinoïdes par des tests moléculaires.

Choix des parcelles : Les prélèvements sont à réaliser dans des parcelles où il existe une pression de sélection aux substances actives de la famille des pyréthrinoïdes.

Période(s) de prélèvement : d'avril à fin septembre

Collecte : Un prélèvement est constitué comme suit

- 40 à 50 feuilles de betteraves porteuses *d'A. fabae* provenant de 40 à 50 plants différents répartis sur la parcelle.
- Ne pas prélever de feuilles humides.
- Faire les prélèvements délicatement car les pucerons se laissent facilement tomber.

Conditionnement :

- Mettre les feuilles avec les pucerons dans un ou plusieurs contenants en plastique (type bouteilles ou flacons de prélèvement par exemple) et mettre quelques feuilles de sopalin dans le contenant pour absorber l'humidité qui va se former pendant le transport. Fermer les flacons de manière à ce que les pucerons ne sortent pas mais que l'air circule (mettre du coton ou percer les bouchons de petits trous)
- Regrouper ensemble les contenants en plastique provenant d'une même parcelle dans un carton rigide.
- Conserver le prélèvement dans une glacière puis au réfrigérateur jusqu'à l'envoi.

Expédition :

- Compléter la fiche pour chaque prélèvement de manière exhaustive.
- Joindre cette fiche au prélèvement.
- Envoyer les échantillons dans une boîte chronopost avec une livraison à J+1, le plus rapidement possible après le prélèvement, en début de semaine (du lundi au mercredi).
- Prévenir le laboratoire par courriel juste avant l'envoi (severine.fontaine@anses.fr et laetitia.caddoux@anses.fr).

Ne pas faire d'envoi entre le 13 et le 22 août 2025

ANSES LYON- Unité CASPER

Secteur Bases Génétiques de la Résistance (BGR)
31 avenue Tony Garnier – 69364 LYON Cedex 07
Tél : 04.78.69.68.37 – Fax : 04.78.61.91.45

BIOAGRESSEUR(S) :	<i>Aphis Fabae</i>	N° Laboratoire
HÔTE(S) :	Betterave potagère	N° 25.....
PRODUIT(S) :	Pyréthrinoïdes	

INFORMATIONS PARCELLE		INFORMATIONS PRELEVEMENT
Type parcelle : <small>(champs, jachère, jardin, serre, verger, sans objet...)</small>		Identifiant du prélèvement : 25-__-__ <small>(année-numéro département-numéro ; exemple : 25-69-001)</small>
Conduite culturelle : <small>(biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)</small>		Nom préleur :
Code postal :		Date prélèvement :
Commune :		Suivi du protocole de prélèvement : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Coordonnées GPS de la parcelle : <small>(dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)</small>		Si non, raison : <small>(bioagresseur trop rare...)</small>
Latitude :
Longitude :		Parcelle déjà prélevée ? : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Si existant, identifiant parcelle :		Si oui, identifiant prélèvement passé :

PROGRAMME DE TRAITEMENT (selon bioagresseur : fongicide(s), insecticide(s) ou herbicide(s), produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)

Nom de la substance active (ou produit commercial)						
Nombre d'applications						
Dose (optionnel)						

Commentaire(s), remarque(s) :
.....
.....

EXPEDITEUR	FACTURATION
Nom, Prénom :	
Organisme :	Organisme :
Adresse :	Adresse :
Téléphone :	Téléphone :
Email :	Email :

Cadre réservé au laboratoire

Prog : 25-015-PSURV

Date de réception : N° : 25-..... Echantillon valide : oui non Si non, raison :

PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENT

Aphis fabae / Pois maraîcher / Pyréthrinoïdes

Objet : Identifier, chez *Aphis fabae*, des phénomènes de résistances aux pyréthrinoïdes par des tests moléculaires.

Choix des parcelles : Les prélèvements sont à réaliser dans des parcelles où il existe une pression de sélection aux substances actives de la famille des pyréthrinoïdes.

Période(s) de prélèvement : dès le début du printemps jusqu'à fin juillet

Collecte : Un prélèvement est constitué comme suit

- 40 à 50 de tiges et de feuilles de pois maraîcher porteuses d'*A. fabae* provenant de 40 à 50 plants différents répartis sur la parcelle.
- Ne pas prélever de feuilles humides.
- Faire les prélèvements délicatement car les pucerons se laissent facilement tomber.

Conditionnement :

- Mettre les feuilles avec les pucerons dans un ou plusieurs contenants en plastique (type bouteilles ou flacons de prélèvement par exemple) et mettre quelques feuilles de sopalin dans le contenant pour absorber l'humidité qui va se former pendant le transport. Fermer les flacons de manière à ce que les pucerons ne sortent pas mais que l'air circule (mettre du coton ou percer les bouchons de petits trous)
- Regrouper ensemble les contenants en plastique provenant d'une même parcelle dans un carton rigide.
- Conserver le prélèvement dans une glacière puis au réfrigérateur jusqu'à l'envoi.

Expédition :

- Compléter la fiche pour chaque prélèvement de manière exhaustive.
- Joindre cette fiche au prélèvement.
- Envoyer les échantillons dans une boîte chronopost avec une livraison à J+1, le plus rapidement possible après le prélèvement, en début de semaine (du lundi au mercredi).
- Prévenir le laboratoire par courriel juste avant l'envoi (severine.fontaine@anses.fr et laetitia.caddoux@anses.fr).

Ne pas faire d'envoi entre le 13 et le 22 août 2025

ANSES LYON- Unité CASPER

Secteur Bases Génétiques de la Résistance (BGR)

31 avenue Tony Garnier – 69364 LYON Cedex 07

Tél : 04.78.69.68.37 – Fax : 04.78.61.91.45

BIOAGRESSEUR(S) : *Aphis Fabae*
HÔTE(S) : Pois maraîcher
PRODUIT(S) : Pyréthrinoïdes

N° Laboratoire
N° 25.....

INFORMATIONS PARCELLE	
Type parcelle :	(champs, jachère, jardin, serre, verger, sans objet...)
Conduite culturelle :	(biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)
Code postal :	
Commune :	
Coordonnées GPS de la parcelle :	(dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)
Latitude :	
Longitude :	
Si existant, identifiant parcelle :	

INFORMATIONS PRELEVEMENT	
Identifiant du prélèvement :	25-__-__ (année-numéro département-numéro ; exemple : 25-69-001)
Nom préleur :	
Date prélèvement :	
Suivi du protocole de prélèvement :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Si non, raison :	(bioagresseur trop rare...)
Parcelle déjà prélevée ? :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Si oui, identifiant prélèvement passé :	

PROGRAMME DE TRAITEMENT (selon bioagresseur : fongicide(s), insecticide(s) ou herbicide(s), produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)						
Nom de la substance active (ou produit commercial)						
Nombre d'applications						
Dose (optionnel)						

Commentaire(s), remarque(s) :
.....	
.....	

EXPEDITEUR		FACTURATION	
Nom, Prénom :		Organisme :	
Organisme :		Adresse :	
Adresse :	
Téléphone :	Téléphone :
Email :	Email :

Cadre réservé au laboratoire		Prog : 25-017-PSURV
Date de réception :	N° : 25-.....	Echantillon valide : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si non, raison :
.....		

PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENT

Erysiphe necator / vigne / SDHI

Objet : Identifier, chez *Erysiphe necator*, des phénomènes de résistances aux SDHI fluopyram par des tests moléculaires.

Choix des parcelles : Les prélèvements sont à réaliser dans des parcelles où il existe une pression de sélection au fluopyram.

Période(s) de prélèvement : de printemps et jusqu'à fin septembre

Collecte : un prélèvement est constitué comme suit :

- Une dizaine de grappes porteuses de symptômes d'oïdium provenant de 30 à 40 pieds de vigne différents répartis sur la parcelle.
- Ne pas prélever de grappes humides.

Conditionnement :

- Envelopper les grappes dans du papier absorbant ou sopalin et placer le prélèvement dans un sachet plastique, type sac congélation, fermé hermétiquement.
- Regrouper ensemble les sachets contenant les feuilles ou les grappes d'une même parcelle dans un carton rigide. Ne pas tasser.
- Conserver les sachets dans une glacière puis au réfrigérateur jusqu'à l'envoi.

Expédition :

- Compléter la fiche pour chaque prélèvement de manière exhaustive et penser à indiquer la culture hôte.
- Joindre cette fiche au prélèvement.
- Envoyer par Chronopost les échantillons le plus rapidement possible après le prélèvement, **en début de semaine** (du lundi au mercredi).
- Prévenir le laboratoire par courriel juste avant l'envoi (severine.fontaine@anses.fr et laetitia.caddoux@anses.fr).

Ne pas faire d'envoi entre le 13 et le 22 août 2025

ANSES LYON- Unité CASPER

Secteur Bases Génétiques de la Résistance (BGR)

31 avenue Tony Garnier – 69364 LYON Cedex 07

Tél : 04.78.69.68.37 – Fax : 04.78.61.91.45

PLAN DE SURVEILLANCE RESISTANCE 2025

BIOAGRESSEUR(S) : *Erysiphe necator*
HÔTE(S) : Vigne
PRODUIT(S) : SDHI

N° Laboratoire
N° 25.....

INFORMATIONS PARCELLE	
Type parcelle :	(champs, jachère, jardin, serre, verger, sans objet...)
Conduite culturelle :	(biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)
Code postal :	
Commune :	
Coordonnées GPS de la parcelle : (dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)	
Latitude :	
Longitude :	
Si existant, identifiant parcelle :	

INFORMATIONS PRELEVEMENT	
Identifiant du prélèvement : 25-__-	(année-numéro département-numéro ; exemple : 25-69-001)
Nom préleur :	
Date prélèvement :	
Suivi du protocole de prélèvement : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Si non, raison :	(bioagresseur trop rare...)
Parcelle déjà prélevée ? : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Si oui, identifiant prélèvement passé :	

PROGRAMME DE TRAITEMENT (selon bioagresseur : fongicide(s), insecticide(s) ou herbicide(s), produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)						
Nom de la substance active (ou produit commercial)						
Nombre d'applications						
Dose (optionnel)						

Commentaire(s), remarque(s) :
.....

EXPEDITEUR		FACTURATION	
Nom, Prénom :		Organisme :	
Organisme :		Adresse :	
Adresse :	
Téléphone :	
Email :		Téléphone :	
		Email :	

Cadre réservé au laboratoire			Prog : 25-020-PSURV
Date de réception : N° : 25-..... Echantillon valide : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			Si non, raison :
.....			

PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENT

Drosophila suzukii / Cerise / **spinosad, cyantraniliprole, lambda-cyhalothrine**

Objet : Surveiller l'apparition de résistance à la lambda-cyhalothrine, au spinosad et au cyantraniliprole chez les drosophiles à ailes tachetées.

Choix des parcelles : Les prélèvements sont à réaliser de préférence dans les mêmes parcelles pour les trois substances actives.

Période(s) de prélèvement : de mai à juillet.

Collecte : un prélèvement est constitué comme suit :

- 1 à 2 kg de cerises mûres, en bon état, prélevées dans une culture infestée, lors de la récolte
- Un prélèvement doit provenir d'une seule parcelle bien définie

Conditionnement :

- Envelopper les cerises dans des couches idéalement (sinon du coton)
- Placer les cerises enveloppées dans une ou deux barquettes ouvertes. Placer le tout dans un sac poubelle non fermé, dans un carton rigide. Bien caler les barquettes dans le carton
- Conserver soigneusement les échantillons avant envoi (pas trop chaud, pas trop humide...) **Attention, ne pas mettre le prélèvement au réfrigérateur.**



Expédition :

- Compléter la fiche pour chaque prélèvement de manière exhaustive
- Joindre cette fiche au prélèvement
- Prévenir le laboratoire par courriel juste avant l'envoi (claire.mottet@anses.fr ET elorri.segura@anses.fr)
- Envoyer par Chronopost ou par transporteur (éviter Colissimo) les échantillons le plus rapidement possible après le prélèvement, en début de semaine (du lundi au mercredi) **(PAS D'ENVOI LA SEMAINE DU 28 AVRIL, NI LA SEMAINE DU 26 MAI)**

ANSES LYON - Unité CASPER

Secteur Entomologie

31 avenue Tony Garnier – 69364 LYON Cedex 07

Tél : 04.78.72.81.82 ou 04.81.92.19.06 ou 04.81.92.19.03.

PLAN DE SURVEILLANCE RESISTANCE 2025

BIOAGRESSEUR(S) : *Drosophila suzukii*

N° Laboratoire

HÔTE(S) : Cerise

N° 25.....

PRODUIT(S) : spinosad ou cyantraniliprole ou lambda-cyhalothrine

INFORMATIONS PARCELLE

Type parcelle :
(champs, jachère, jardin, serre, verger, sans objet...)

Conduite culturelle :
(biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)

Code postal :

Commune :

Coordonnées GPS de la parcelle :
(dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)

Latitude :

Longitude :

Si existant, identifiant parcelle :

INFORMATIONS PRELEVEMENT

Identifiant du prélèvement : 25__ -__
(année-numéro département-numéro ; exemple : 25-69-001)

Nom préleur :

Date prélèvement :

Suivi du protocole de prélèvement : oui non

Si non, raison :
(bioagresseur trop rare...)

Parcelle déjà prélevée ? : oui non

Si oui, identifiant prélèvement passé :

PROGRAMME DE TRAITEMENT (selon bioagresseur : fongicide(s), insecticide(s) ou herbicide(s), produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)

Nom de la substance active (ou produit commercial)						
Nombre d'applications						
Dose (optionnel)						

Commentaire(s), remarque(s) :
.....
.....

EXPEDITEUR

Nom, Prénom :

Organisme :

Adresse :

Téléphone :

Email :

FACTURATION

Organisme :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Cadre réservé au laboratoire

Prog : 25-002-PSURV

Date de réception : N°: 25-..... Echantillon valide : oui non Si non, raison :
.....

PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENT

Myzus persicae – Betteraves – Colza / flonicamide

Objet : Surveiller l'émergence de résistances, chez *Myzus persicae*, à la flonicamide par des tests biologiques.

Choix des parcelles : Les prélèvements sont à réaliser dans des parcelles où il existe une pression de sélection à la flonicamide.

Période(s) de prélèvement : Les prélèvements en cultures de betteraves (sucreries ou fourragères) et de colza peuvent intervenir du mois d'avril au mois de novembre selon les régions et l'infestation des cultures.

Collecte : Un prélèvement est constitué comme suit :

- 30 feuilles de betteraves ou de colza porteuses de *M. persicae* provenant de 30 plants différents répartis sur la parcelle
- Ne pas prélever de feuilles humides

Conditionnement :

- Empiler les feuilles à plat les unes sur les autres sans les écraser en intercalant régulièrement du papier absorbant
- Envelopper le tout dans du papier absorbant et placer le prélèvement dans un sachet plastique fermé bien hermétiquement (type zip)
- Regrouper ensemble les sachets contenant les feuilles d'une même parcelle dans un carton rigide
- Conserver les sachets dans une glacière puis au réfrigérateur jusqu'à l'envoi

Expédition :

- Compléter la fiche pour chaque prélèvement de manière exhaustive, entourer l'espèce hôte concernée ainsi que les familles ou substances actives utilisées sur la parcelle
- Joindre cette fiche au prélèvement
- Prévenir le laboratoire par courriel juste avant l'envoi (claire.mottet@anses.fr ET elorri.segura@anses.fr)
- Envoyer par Chronopost ou par transporteur (éviter Colissimo) les échantillons le plus rapidement possible après le prélèvement, en début de semaine (du lundi au mercredi) (**PAS D'ENVOI LA SEMAINE DU 28 AVRIL, NI LA SEMAINE DU 26 MAI**)

ANSES LYON - Unité CASPER

Claire Mottet et Elorri Segura

31 avenue Tony Garnier – 69364 LYON Cedex 07

Tél : 04.78.72.81.82 ou 04.81.92.19.06 ou 04.81.92.19.03.

PLAN DE SURVEILLANCE RESISTANCE 2025

BIOAGRESSEUR(S) : *Myzus persicae* (puceron vert du pêcher) **N° Laboratoire**
HÔTE(S) : Betterave ou Colza **N° 25-**
PRODUIT(S) : (Préciser : Betterave fourragère – betterave sucrière - colza)
flonicamide

INFORMATIONS PARCELLE		INFORMATIONS PRELEVEMENT	
Type parcelle : (champs, jachère, jardin, serre, verger, sans objet...)		Identifiant du prélèvement : 25-__-__ (année-numéro département-numéro ; exemple : 25-69-001)	
Conduite culturelle : (biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)		Nom préleur :	
Code postal :		Date prélèvement :	
Commune :		Suivi du protocole de prélèvement : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Coordonnées GPS de la parcelle : (dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)		Si non, raison :	
Latitude :		(bioagresseur trop rare...)	
Longitude :		Parcelle déjà prélevée ? : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Si existant, identifiant parcelle :		Si oui, identifiant prélèvement passé :	

PROGRAMME DE TRAITEMENT (selon bioagresseur : fongicide(s), insecticide(s) ou herbicide(s), produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)

Nom de la substance active (ou produit commercial)						
Nombre d'applications						
Dose (optionnel)						

Commentaire(s), remarque(s) :

.....

.....

EXPEDITEUR		FACTURATION	
Nom, Prénom :		Organisme :	
Organisme :		Adresse :	
Adresse :		Téléphone :	
Téléphone :		Email :	
Email :			

Cadre réservé au laboratoire **Prog : 25-009-PSURV**

Date de réception : N°: 25-..... Echantillon valide : oui non Si non, raison :

.....

PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENT

Acyrtosiphon pisum / Pois protéagineux / pyréthrinoïdes

Objet : Identifier, chez *Acyrtosiphon pisum*, des phénomènes de résistances aux pyréthrinoïdes par tests biologiques.

Choix des parcelles : Les prélèvements sont à réaliser dans des parcelles où il existe une pression de sélection aux substances actives de la famille des pyréthrinoïdes.

Période(s) de prélèvement : dès le début du printemps jusqu'au « jaunissement de la culture ».

Collecte : Un prélèvement est constitué comme suit

- 30 feuilles de pois protéagineux porteuses d'*A. pisum* provenant de 30 plants différents répartis sur la parcelle.
- Ne pas prélever de feuilles humides.
- Faire les prélèvements délicatement car les pucerons se laissent facilement tomber.

Conditionnement :

- Empiler les feuilles pliées sur elles-mêmes les unes sur les autres en intercalant régulièrement du papier absorbant.
- Envelopper le tout dans du papier absorbant et placer le prélèvement dans un sachet plastique, type sac congélation, fermé bien hermétiquement.
- Regrouper ensemble les sachets contenant les feuilles d'une même parcelle dans un carton rigide.
- Conserver les sachets dans une glacière puis au réfrigérateur jusqu'à l'envoi.

Expédition :

- Compléter la fiche pour chaque prélèvement de manière exhaustive.
- Joindre cette fiche au prélèvement.
- Prévenir le laboratoire par courriel juste avant l'envoi (claire.mottet@anses.fr ET elorri.segura@anses.fr).
- Envoyer par Chronopost ou par transporteur (éviter Colissimo) les échantillons le plus rapidement possible après le prélèvement, **en début de semaine** (du lundi au mercredi).

PAS D'ENVOI LA SEMAINE DU 28 AVRIL, NI LA SEMAINE DU 26 MAI

ANSES LYON - Unité CASPER

Secteur Entomologie

31 avenue Tony Garnier – 69364 LYON Cedex 07

Tél : 04.78.72.81.82 ou 04.81.92.19.06 ou 04.81.92.19.03.

BIOAGRESSEUR(S) : *Acyrthosiphon pisum*
HÔTE(S) : Pois protéagineux
PRODUIT(S) : Pyréthrinoïdes

N° Laboratoire
N° 25.....

INFORMATIONS PARCELLE	
Type parcelle :	(champs, jachère, jardin, serre, verger, sans objet...)
Conduite culturelle :	(biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)
Code postal :	
Commune :	
Coordonnées GPS de la parcelle :	(dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)
Latitude :	
Longitude :	
Si existant, identifiant parcelle :	

INFORMATIONS PRELEVEMENT	
Identifiant du prélèvement :	25-__-__ (année-numéro département-numéro ; exemple : 25-69-001)
Nom préleur :	
Date prélèvement :	
Suivi du protocole de prélèvement :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Si non, raison :	(bioagresseur trop rare...)
Parcelle déjà prélevée ? :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Si oui, identifiant prélèvement passé :	

PROGRAMME DE TRAITEMENT (selon bioagresseur : fongicide(s), insecticide(s) ou herbicide(s), produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)						
Nom de la substance active (ou produit commercial)						
Nombre d'applications						
Dose (optionnel)						

Commentaire(s), remarque(s) :
.....	
.....	

EXPEDITEUR		FACTURATION	
Nom, Prénom :		Organisme :	
Organisme :		Adresse :	
Adresse :	
Téléphone :	Téléphone :
Email :	Email :

Cadre réservé au laboratoire		Prog : 25-023-PSURV
Date de réception :	N°: 25-.....	Echantillon valide : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si non, raison :
.....		

PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENT

Myzus persicae / Betterave potagère / flonicamide

Objet : Mettre au point une méthode de recherche de résistances, chez *Myzus persicae*, au flonicamide par des tests biologiques.

Choix des parcelles : Les prélèvements sont à réaliser dans des parcelles où il existe une pression de sélection au flonicamide.

Période(s) de prélèvement : Les prélèvements en cultures de betteraves potagères peuvent intervenir du mois d'avril au mois de septembre selon les régions et l'infestation des cultures.

Collecte : Un prélèvement est constitué comme suit :

- 30 feuilles de betteraves potagères porteuses de *M. persicae* provenant de 30 plants différents répartis sur la parcelle
- Ne pas prélever de feuilles humides

Conditionnement :

- Empiler les feuilles à plat les unes sur les autres sans les écraser en intercalant régulièrement du papier absorbant
- Envelopper le tout dans du papier absorbant et placer le prélèvement dans un sachet plastique fermé bien hermétiquement (type zip)
- Regrouper ensemble les sachets contenant les feuilles d'une même parcelle dans un carton rigide
- Conserver les sachets dans une glacière puis au réfrigérateur jusqu'à l'envoi

Expédition :

- Compléter la fiche pour chaque prélèvement de manière exhaustive, entourer l'espèce hôte concernée ainsi que les familles ou substances actives utilisées sur la parcelle
- Joindre cette fiche au prélèvement
- Prévenir le laboratoire par courriel juste avant l'envoi (claire.mottet@anses.fr ET elorri.segura@anses.fr)
- Envoyer par Chronopost ou par transporteur (éviter Colissimo) les échantillons le plus rapidement possible après le prélèvement, en début de semaine (du lundi au mercredi) (**PAS D'ENVOI LA SEMAINE DU 28 AVRIL, NI LA SEMAINE DU 26 MAI**)

ANSES LYON - Unité CASPER

Claire Mottet et Elorri Segura

31 avenue Tony Garnier – 69364 LYON Cedex 07

Tél : 04.78.72.81.82 ou 04.81.92.19.06 ou 04.81.92.19.03.

BIOAGRESSEUR(S) : *Myzus persicae* (puceron vert du pêcher) **N° Laboratoire**
HÔTE(S) : Betterave potagère **N° 25-----**
PRODUIT(S) : flonicamide

INFORMATIONS PARCELLE	
Type parcelle :	(champs, jachère, jardin, serre, verger, sans objet...)
Conduite culturelle :	(biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)
Code postal :	
Commune :	
Coordonnées GPS de la parcelle : (dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)	
Latitude :	
Longitude :	
Si existant, identifiant parcelle :	

INFORMATIONS PRELEVEMENT	
Identifiant du prélèvement : 25-__-__ (année-numéro département-numéro ; exemple : 25-69-001)	
Nom préleur :	
Date prélèvement :	
Suivi du protocole de prélèvement : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Si non, raison :	
(bioagresseur trop rare...)	
Parcelle déjà prélevée ? : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Si oui, identifiant prélèvement passé :	

PROGRAMME DE TRAITEMENT (selon bioagresseur : fongicide(s), insecticide(s) ou herbicide(s), produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)						
Nom de la substance active (ou produit commercial)						
Nombre d'applications						
Dose (optionnel)						

Commentaire(s), remarque(s) :
.....
.....

EXPEDITEUR		FACTURATION	
Nom, Prénom :		Organisme :	
Organisme :		Adresse :	
Adresse :	
.....		
Téléphone :		Téléphone :	
Email :		Email :	

Cadre réservé au laboratoire			Prog : 25-016-PSURV
Date de réception :	N°: 25-.....	Echantillon valide : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Si non, raison :
.....			

PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENT

Acyrthosiphon pisum / Pois maraîchers / pyréthrinoïdes

Objet : Identifier, chez *Acyrthosiphon pisum*, des phénomènes de résistances aux pyréthrinoïdes par tests biologiques.

Choix des parcelles : Les prélèvements sont à réaliser dans des parcelles où il existe une pression de sélection aux substances actives de la famille des pyréthrinoïdes.

Période(s) de prélèvement : dès le début du printemps jusqu'au « jaunissement de la culture ».

Collecte : Un prélèvement est constitué comme suit

- 30 feuilles de pois protéagineux porteuses d'*A. pisum* provenant de 30 plants différents répartis sur la parcelle.
- Ne pas prélever de feuilles humides.
- Faire les prélèvements délicatement car les pucerons se laissent facilement tomber.

Conditionnement :

- Empiler les feuilles pliées sur elles-mêmes les unes sur les autres en intercalant régulièrement du papier absorbant.
- Envelopper le tout dans du papier absorbant et placer le prélèvement dans un sachet plastique, type sac congélation, fermé bien hermétiquement.
- Regrouper ensemble les sachets contenant les feuilles d'une même parcelle dans un carton rigide.
- Conserver les sachets dans une glacière puis au réfrigérateur jusqu'à l'envoi.

Expédition :

- Compléter la fiche pour chaque prélèvement de manière exhaustive.
- Joindre cette fiche au prélèvement.
- Prévenir le laboratoire par courriel juste avant l'envoi (claire.mottet@anses.fr ET elorri.segura@anses.fr).
- Envoyer par Chronopost ou par transporteur (éviter Colissimo) les échantillons le plus rapidement possible après le prélèvement, en début de semaine (du lundi au mercredi).

PAS D'ENVOI LA SEMAINE DU 28 AVRIL, NI LA SEMAINE DU 26 MAI

ANSES LYON - Unité CASPER

Secteur Entomologie

31 avenue Tony Garnier – 69364 LYON Cedex 07

Tél : 04.78.72.81.82 ou 04.81.92.19.06 ou 04.81.92.19.03.

PLAN DE SURVEILLANCE RESISTANCE 2025

BIOAGRESSEUR(S) : *Acyrthosiphon pisum*
HÔTE(S) : Pois maraîchers
PRODUIT(S) : Pyréthrinoïdes

N° Laboratoire

N° 25-.....

INFORMATIONS PARCELLE	
Type parcelle :	(champs, jachère, jardin, serre, verger, sans objet...)
Conduite culturelle :	(biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)
Code postal :	
Commune :	
Coordonnées GPS de la parcelle :	(dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)
Latitude :	
Longitude :	
Si existant, identifiant parcelle :	

INFORMATIONS PRÉLEVEMENT	
Identifiant du prélèvement :	25-__-__ (année-numéro département-numéro ; exemple : 25-69-001)
Nom préleur :	
Date prélèvement :	
Suivi du protocole de prélèvement :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Si non, raison :	(bioagresseur trop rare...)
Parcelle déjà prélevée ? :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Si oui, identifiant prélèvement passé :	

PROGRAMME DE TRAITEMENT (selon bioagresseur : fongicide(s), insecticide(s) ou herbicide(s), produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)

Nom de la substance active (ou produit commercial)						
Nombre d'applications						
Dose (optionnel)						

Commentaire(s), remarque(s) :
.....
.....

EXPEDITEUR	
Nom, Prénom :	
Organisme :	
Adresse :	
.....	
Téléphone :	
Email :	

FACTURATION	
Organisme :	
Adresse :	
.....	
Téléphone :	
Email :	

Cadre réservé au laboratoire

Prog : 25-024-PSURV

Date de réception : N°: 25-..... Echantillon valide : oui non Si non, raison :

PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENT

Fusicoccum amigdali / Amandier ou pêcher / TEBUCONAZOLE et DITHIANON

Objet : identifier par des méthodes de tests biologiques des phénomènes de résistances du chancre à fusicoccum au tébuconazole (IDM) et au dithianon (Quinone).

Choix des parcelles : les prélèvements sont à réaliser dans des parcelles où il existe une pression de sélection au tébuconazole et/ou au dithianon. Répartition régionale des prélèvements précisée dans le tableau lié à l'instruction technique relative à la mise en œuvre du BSV2.0 en 2025.

Période(s) de prélèvement :

- au printemps **après la floraison en avril – mai** lorsque les chancres sont bien visibles

Collecte : un prélèvement est constitué comme suit :

- **30 rameaux** avec des chancres issus de 30 arbres différents
- **répartir** la collecte sur la parcelle de la façon la plus homogène possible

Conditionnement :

- placer les rameaux dans du papier, dans un sac plastique

Expédition :

- compléter la fiche pour chaque prélèvement de manière exhaustive, entourer l'espèce hôte concernée
- joindre cette fiche au prélèvement
- envoyer les échantillons le plus rapidement possible après le prélèvement, **en début de semaine** (du lundi au mercredi)
- prévenir le laboratoire par courriel florent.remuson@anses.fr et isabelle.pandini@anses.fr

ANSES LYON - Unité CASPER

Florent REMUSON – Isabelle PANDINI

31 avenue Tony Garnier – 69364 LYON Cedex 07

Tél : 04.78.69.68.35

Pour information : les rapports d'analyses seront envoyés courant premier trimestre 2026.

PLAN DE SURVEILLANCE RESISTANCE 2025

BIOAGRESSEUR(S) : *Fusicoccum amigdali* (chancré à fusicoccum) **N° Laboratoire**
HÔTE(S) : Amandier - pêcher **N° 25-----**
PRODUIT(S) : TEBUCONAZOLE - DITHIANON

INFORMATIONS PARCELLE		INFORMATIONS PRELEVEMENT	
Type parcelle : (champs, jachère, jardin, serre, verger, sans objet...)		Identifiant du prélèvement : 25-__-__ (année-numéro département-numéro ; exemple : 25-69-001)	
Conduite culturelle : (biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)		Nom préleur :	
Code postal :		Date prélèvement :	
Commune :		Suivi du protocole de prélèvement : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Coordonnées GPS de la parcelle : (dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)		Si non, raison : (bioagresseur trop rare...)	
Latitude :		Parcelle déjà prélevée ? : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Longitude :		Si oui, identifiant prélèvement passé :	
Si existant, identifiant parcelle :			

PROGRAMME DE TRAITEMENT (selon bioagresseur : fongicide(s), insecticide(s) ou herbicide(s), produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)						
Nom de la substance active (ou produit commercial)						
Nombre d'applications						
Dose (optionnel)						

Commentaire(s), remarque(s) :
.....
.....

EXPEDITEUR		FACTURATION	
Nom, Prénom :		Organisme :	
Organisme :		Adresse :	
Adresse :	
Téléphone :	
Email :		Téléphone :	
Email :		Email :	

Cadre réservé au laboratoire			Prog : 25-021-PSURV
Date de réception : N°: 25-..... Echantillon valide : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si non, raison :			
.....			

PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENT

Monilia spp. / Pêcher-Abricotier / SDHI

Objet : identifier par des méthodes de tests biologiques des phénomènes de résistances de la moniliose du pêcher à la famille des SDHI (boscalid, fluopyram).

Choix des parcelles : les prélèvements sont à réaliser dans des parcelles où il existe une pression de sélection aux substances actives de la famille des SDHI. Répartition régionale des prélèvements précisée dans le tableau lié à l'instruction technique relative à la mise en œuvre du BSV2.0 en 2025.

Période(s) de prélèvement :

- rameaux : à partir d'avril pour les prélèvements de rameaux avec symptômes.
- fruits : dès la sortie des taches sporulantes sur fruits en juillet – aout.

Collecte : un prélèvement est constitué comme suit :

- **30 rameaux** (environ 30 cm) avec symptômes issus de 30 arbres différents.
- **30 à 35 fruits** avec des taches sporulantes.
- **répartir** la collecte sur la parcelle de la façon la plus homogène possible.
- se passer les mains à l'alcool ou utiliser des gants entre chaque parcelle.

Conditionnement :

- envelopper les rameaux dans du papier journal et les mettre dans un sac plastique pour expédition au laboratoire.
- placer les fruits dans des plateaux alvéolés et conserver les plateaux dans un endroit frais (10-15°C), pas au réfrigérateur.

Expédition :

- compléter la fiche pour chaque prélèvement de manière exhaustive.
- joindre cette fiche au prélèvement.
- faire parvenir les échantillons le plus rapidement possible après le prélèvement, en prenant contact avec le laboratoire par téléphone (04.78.69.68.35) et par courriel florent.remuson@anses.fr et isabelle.pandini@anses.fr.

ANSES LYON - Unité CASPER

Florent REMUSON – Isabelle PANDINI

31 avenue Tony Garnier – 69364 LYON Cedex 07

Tél : 04.78.69.68.35

Pour information : les rapports d'analyses seront envoyés courant dernier trimestre 2026.

PLAN DE SURVEILLANCE RESISTANCE 2025

BIOAGRESSEUR(S) : *Monilia spp.* (Moniliose)
HÔTE(S) : Pêcher - Abricotier
PRODUIT(S) : Boscalid - Fluopyram

N° Laboratoire
N° 25-----

INFORMATIONS PARCELLE		INFORMATIONS PRELEVEMENT	
Type parcelle / variété : (champs, jachère, jardin, serre, verger, sans objet...)		Identifiant du prélèvement : 25-__-__ (année-numéro département-numéro ; exemple : 25-69-001)	
Conduite culturelle : (biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)		Nom préleur :	
Code postal :		Date prélèvement :	
Commune :		Suivi du protocole de prélèvement : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Coordonnées GPS de la parcelle : (dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)		Si non, raison :	
Latitude :		(bioagresseur trop rare...)	
Longitude :		Parcelle déjà prélevée ? : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Si existant, identifiant parcelle :		Si oui, identifiant prélèvement passé :	

PROGRAMME DE TRAITEMENT (selon bioagresseur : fongicide(s), insecticide(s) ou herbicide(s), produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)						
Nom de la substance active (ou produit commercial)						
Nombre d'applications						
Dose (optionnel)						

Commentaire(s), remarque(s) :
.....
.....

EXPEDITEUR		FACTURATION	
Nom, Prénom :		Organisme :	
Organisme :		Adresse :	
Adresse :	
Téléphone :		Téléphone :	
Email :		Email :	

Cadre réservé au laboratoire			Prog : 25-004-PSURV
Date de réception :	N° : 25-.....	Echantillon valide : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Si non, raison :
.....			

PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENT

Neofabraea spp. / Pommier - poirier / SDHI - ANP

Objet : identifier par des méthodes de tests biologiques des phénomènes de résistances de l'agent de la maladie des taches lenticellaires, de la pomme et de la poire, à la famille des SDHI (boscalide) et des ANP (fludioxonil).

Choix des parcelles : les prélèvements sont à réaliser en conservation, issus des parcelles où il existe une pression de sélection aux substances actives de la famille des SDHI et/ou des ANP. Répartition régionale des prélèvements précisée dans le tableau lié à l'instruction technique relative à la mise en œuvre du BSV2.0 en 2025.

Période(s) de prélèvement : période de conservation des fruits.

Collecte : un prélèvement est constitué comme suit :

- **30 à 35 fruits** avec des taches caractéristiques.
- se passer les mains à l'alcool ou utiliser des gants entre chaque parcelle.

Conditionnement :

- placer les fruits dans des plateaux alvéolés et les conserver en chambre froide.

Expédition :

- compléter la fiche pour chaque prélèvement de manière exhaustive.
- joindre cette fiche au prélèvement.
- prendre contact avec le laboratoire afin de faire parvenir les échantillons le plus rapidement possible après le prélèvement, par téléphone (04.78.69.68.35) et par courriel florent.remuson@anses.fr et isabelle.pandini@anses.fr.

ANSES LYON - Unité CASPER

Florent REMUSON – Isabelle PANDINI

31 avenue Tony Garnier – 69364 LYON Cedex 07

Tél : 04.78.69.68.35

Pour information : les rapports d'analyses seront envoyés courant dernier trimestre 2025.

PLAN DE SURVEILLANCE RESISTANCE 2025

BIOAGRESSEUR(S) : Neofabraea spp. (Gloesporium) **N° Laboratoire**
HÔTE(S) : Pommier et poirier **N° 25-----**
PRODUIT(S) : Boscalid - Fludioxonil

INFORMATIONS PARCELLE		INFORMATIONS PRELEVEMENT	
Type parcelle / variété : (champs, jachère, jardin, serre, verger, sans objet...)		Identifiant du prélèvement : 25-__-__ (année-numéro département-numéro ; exemple : 25-69-001)	
Conduite culturelle : (biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)		Nom préleur :	
Code postal :		Date prélèvement :	
Commune :		Suivi du protocole de prélèvement : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Coordonnées GPS de la parcelle : (dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)		Si non, raison :	
Latitude :		(bioagresseur trop rare...)	
Longitude :		Parcelle déjà prélevée ? : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Si existant, identifiant parcelle :		Si oui, identifiant prélèvement passé :	

PROGRAMME DE TRAITEMENT (selon bioagresseur : fongicide(s), insecticide(s) ou herbicide(s), produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)						
Nom de la substance active (ou produit commercial)						
Nombre d'applications						
Dose (optionnel)						

Commentaire(s), remarque(s) :
.....
.....

EXPEDITEUR		FACTURATION	
Nom, Prénom :		Organisme :	
Organisme :		Adresse :	
Adresse :	
Téléphone :		Téléphone :	
Email :		Email :	

Cadre réservé au laboratoire			Prog : 25-007-PSURV
Date de réception :	N° : 25-.....	Echantillon valide : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Si non, raison :
.....			

PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENT

Gnomonia leptostyla / Noyer

DITHIANON – BOSCALID

Objet : Mise au point d'une méthode de tests biologiques des phénomènes de résistances de l'anthracnose du noyer au dithianon (Quinone) et au boscalid (SDHI).

Choix des parcelles : les prélèvements sont à réaliser dans des parcelles où il existe une pression au dithianon et/ou boscalid depuis plusieurs années.

Répartition régionale des prélèvements précisée dans le tableau lié à l'instruction technique relative à la mise en œuvre du BSV2.0 en 2025.

Période(s) de prélèvement :

- **juin – aout:** prélever des feuilles avec symptômes caractéristiques sur des arbres ayant reçu des traitements. Privilégier un prélèvement plusieurs jours après traitement.

Collecte : un prélèvement est constitué comme suit

- **30 à 50 feuilles (ou folioles)** avec tâches non nécrosées
- **répartir** la collecte sur la parcelle de la façon la plus homogène possible (3 feuilles par arbre au maximum)

Conditionnement :

- s'il y a de l'humidité, laissez sécher 24 heures avant d'ensacher les feuilles
- placer les feuilles dans un sachet plastique fermé hermétiquement.

Expédition :

- compléter la fiche pour chaque prélèvement de manière exhaustive
- joindre cette fiche au prélèvement
- envoyer les échantillons le plus rapidement possible après le prélèvement, **en début de semaine** (du lundi au mercredi)
- prévenir le laboratoire par courriel florent.remuson@anses.fr et isabelle.pandini@anses.fr

ANSES LYON - Unité CASPER

Florent REMUSON – Isabelle PANDINI

31 avenue Tony Garnier – 69364 LYON Cedex 07

Tél : 04.78.69.68.35

Pour information : les rapports d'analyses seront envoyés courant premier trimestre 2026.

PLAN DE SURVEILLANCE RESISTANCE 2025

BIOAGRESSEUR(S) : *Gnomonia leptostyla* (anthracnose)

N° Laboratoire

HÔTE(S) : Noyer

N° 25-----

PRODUIT(S) : DITHIANON – BOSCALID

INFORMATIONS PARCELLE

Type parcelle / variété :
(champs, jachère, jardin, serre, verger, sans objet...)Conduite culturelle :
(biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)

Code postal :

Commune :

Coordonnées GPS de la parcelle :
(dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)

Latitude :

Longitude :

Si existant, identifiant parcelle :

INFORMATIONS PRELEVEMENT

Identifiant du prélèvement : 25-__-__
(année-numéro département-numéro ; exemple : 25-69-001)

Nom préleur :

Date prélèvement :

Suivi du protocole de prélèvement : oui nonSi non, raison :
(bioagresseur trop rare...)Parcelle déjà prélevée ? : oui non

Si oui, identifiant prélèvement passé :

PROGRAMME DE TRAITEMENT (selon bioagresseur : fongicide(s), insecticide(s) ou herbicide(s), produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)

Nom de la substance active (ou produit commercial)						
Nombre d'applications						
Dose (optionnel)						

Commentaire(s), remarque(s) :
.....

EXPEDITEUR

Nom, Prénom :

Organisme :

Adresse :

Téléphone :

Email :

FACTURATION

Organisme :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Cadre réservé au laboratoire

Prog : 25-003-PSURV

Date de réception : N° : 25-..... Echantillon valide : oui non Si non, raison :

PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENT

Venturia pirina / Poirier

DODINE et DITHIANON

Objet : identifier par des méthodes de tests biologiques des phénomènes de résistances de la tavelure du poirier aux substances actives suivantes : dodine et dithianon.

Choix des parcelles : les prélèvements sont à réaliser dans des parcelles où il existe une pression de sélection à l'une ou à plusieurs des 2 substances actives : dodine et dithianon.
ENTOURER SUR LA FICHE LA ou LES SUBSTANCES UTILISÉE(S) sur la parcelle.

Répartition régionale des prélèvements précisée dans le tableau lié à l'instruction technique relative à la mise en œuvre du BSV2.0 en 2025.

Période(s) de prélèvement :

- dès la sortie des tâches sur jeunes fruits en **juin** (pas de prélèvement sur feuilles).

Collecte : un prélèvement est constitué comme suit

- **30 à 50 jeunes fruits** avec jeunes tâches sporulantes non nécrosées.
- **répartir** la collecte sur la parcelle de la façon la plus homogène possible.

Conditionnement :

- s'il y a de l'humidité, laissez sécher 24 heures avant d'ensacher les fruits.
- placer les fruits dans un sachet plastique.

Expédition :

- compléter la fiche pour chaque prélèvement de manière exhaustive.
- joindre cette fiche au prélèvement.
- envoyer les échantillons le plus rapidement possible après le prélèvement, **en début de semaine** (du lundi au mercredi).
- prévenir le laboratoire par courriel florent.remuson@anses.fr et isabelle.pandini@anses.fr.

ANSES LYON - Unité CASPER

Florent REMUSON – Isabelle PANDINI

31 avenue Tony Garnier – 69364 LYON Cedex 07

Tél : 04.78.69.68.35

Pour information : les rapports d'analyses seront envoyés courant dernier trimestre 2025 pour les tests en germination.

PLAN DE SURVEILLANCE RESISTANCE 2025

BIOAGRESSEUR(S) : Venturia pirina (tavelure)
HÔTE(S) : Poirier
PRODUIT(S) : DODINE – DITHIANON

N° Laboratoire
N° 25-----

INFORMATIONS PARCELLE		INFORMATIONS PRELEVEMENT	
Type parcelle / variété : <i>(champs, jachère, jardin, serre, verger, sans objet...)</i>	Identifiant du prélèvement : 25-__-__ <i>(année-numéro département-numéro ; exemple : 25-69-001)</i>		
Conduite culturelle : <i>(biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)</i>	Nom préleur :		
Code postal :	Date prélèvement :		
Commune :	Suivi du protocole de prélèvement : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
Coordonnées GPS de la parcelle : <i>(dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)</i>	Si non, raison :		
Latitude :	<i>(bioagresseur trop rare...)</i>		
Longitude :	Parcelle déjà prélevée ? : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
Si existant, identifiant parcelle :	Si oui, identifiant prélèvement passé :		

PROGRAMME DE TRAITEMENT (selon bioagresseur : fongicide(s), insecticide(s) ou herbicide(s), produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)						
Nom de la substance active (ou produit commercial)						
Nombre d'applications						
Dose (optionnel)						

Commentaire(s), remarque(s) :
.....
.....

EXPEDITEUR		FACTURATION	
Nom, Prénom :	Organisme :	Organisme :
Adresse :	Adresse :
Téléphone :	Téléphone :
Email :	Email :

Cadre réservé au laboratoire		Prog : 25-005-PSURV
Date de réception :	N° : 25-.....	Echantillon valide : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si non, raison :
.....

PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENT

Venturia inaequalis / Pommier

DODINE et/ou DITHIANON

Objet : identifier par des méthodes de tests biologiques des phénomènes de résistances de la tavelure du pommier à la dodine.

Choix des parcelles : les prélèvements sont à réaliser dans des parcelles où il existe une pression de sélection à la dodine. ENTOURER SUR LA FICHE LA ou LES SUBSTANCES UTILISÉE(S) sur la parcelle. Répartition régionale des prélèvements précisée dans le tableau lié à l'instruction technique relative à la mise en œuvre du BSV2.0 en 2025.

Période(s) de prélèvement :

- dès la sortie des premières tâches en **avril - mai** (cette période de prélèvement est la plus favorable pour avoir des spores viables au laboratoire).

Collecte : un prélèvement est constitué comme suit

- **30 à 50 jeunes feuilles** avec jeunes tâches sporulantes non nécrosées.
- **répartir** la collecte sur la parcelle de la façon la plus homogène possible.

Conditionnement :

- s'il y a de l'humidité, laissez sécher 24 heures avant d'ensacher les feuilles.
- placer les feuilles dans un sachet plastique fermé hermétiquement.

Expédition :

- compléter la fiche pour chaque prélèvement de manière exhaustive.
- joindre cette fiche au prélèvement.
- envoyer les échantillons le plus rapidement possible après le prélèvement, en début de semaine (du lundi au mercredi).
- prévenir le laboratoire par courriel florent.remuson@anses.fr et isabelle.pandini@anses.fr.

ANSES LYON - Unité CASPER

Florent REMUSON – Isabelle PANDINI

31 avenue Tony Garnier – 69364 LYON Cedex 07

Tél : 04.78.69.68.35

Pour information : les rapports d'analyses seront envoyés courant dernier trimestre 2025 pour les tests en germination.

PLAN DE SURVEILLANCE RESISTANCE 2025

BIOAGRESSEUR(S) :	Venturia inaequalis (tavelure)	N° Laboratoire
HÔTE(S) :	Pommier	N° 25-
PRODUIT(S) :	DODINE – DITHIANON	

INFORMATIONS PARCELLE		INFORMATIONS PRELEVEMENT	
Type parcelle / variété : <i>(champs, jachère, jardin, serre, verger, sans objet...)</i>		Identifiant du prélèvement : 25-__-__ <i>(année-numéro département-numéro ; exemple : 25-69-001)</i>	
Conduite culturelle : <i>(biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)</i>		Nom préleur :	
Code postal :		Date prélèvement :	
Commune :		Suivi du protocole de prélèvement : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Coordonnées GPS de la parcelle : <i>(dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)</i>		Si non, raison :	
Latitude :		<i>(bioagresseur trop rare...)</i>	
Longitude :		Parcelle déjà prélevée ? : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Si existant, identifiant parcelle :		Si oui, identifiant prélèvement passé :	

PROGRAMME DE TRAITEMENT (selon bioagresseur : fongicide(s), insecticide(s) ou herbicide(s), produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)						
Nom de la substance active (ou produit commercial)						
Nombre d'applications						
Dose (optionnel)						

Commentaire(s), remarque(s) :
.....
.....

EXPEDITEUR		FACTURATION	
Nom, Prénom :		Organisme :	
Organisme :		Adresse :	
Adresse :	
Téléphone :		Téléphone :	
Email :		Email :	

Cadre réservé au laboratoire	Prog : 25-006-PSURV
Date de réception : N° : 25-..... Echantillon valide : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Si non, raison :
.....	

PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENT

Sclerotinia sclerotiorum / Colza / SDHI

Objet : identifier par des méthodes de tests biologiques des phénomènes de résistances de la sclerotiniose du colza à la famille des SDHI (boscalid).

Choix des parcelles : les prélèvements sont à réaliser dans des parcelles où il existe une pression de sélection aux substances actives de la famille des SDHI. Répartition régionale des prélèvements précisée dans le tableau lié à l'instruction technique relative à la mise en œuvre du BSV2.0 en 2025.

Période(s) de prélèvement : juste avant la récolte, de **juin à juillet**.

Collecte : un prélèvement est constitué comme suit

- 20 à 25 sclérotes issus chacun d'une plante différente.
- répartir la collecte sur 5 endroits différents de la parcelle.
- dans chacun de ces endroits, prélever 1 sclérote par tige, toutes les 5 plantes attaquées sur un même rang.

Conditionnement :

- si les sclérotes sont humides, les laisser sécher à l'air libre sur un papier absorbant pendant 48h.
- placer les sclérotes récoltés dans une enveloppe papier ou un sachet papier (éviter le sac plastique).

Expédition :

- compléter la fiche pour chaque prélèvement de manière exhaustive.
- joindre cette fiche au prélèvement.
- envoyer les échantillons le plus rapidement possible après le prélèvement, **en début de semaine** (du lundi au mercredi).
- prévenir le laboratoire par courriel florent.remuson@anses.fr et isabelle.pandini@anses.fr.

ANSES LYON - Unité CASPER

Florent REMUSON – Isabelle PANDINI

31 avenue Tony Garnier – 69364 LYON Cedex 07

Tél : 04.78.69.68.35

Pour information : les rapports d'analyses seront envoyés courant premier trimestre 2026.

PLAN DE SURVEILLANCE RESISTANCE 2025

BIOAGRESSEUR(S) : *Sclerotinia sclerotiorum* (Sclerotiniose) **N° Laboratoire**
HÔTE(S) : Colza **N° 25-**
PRODUIT(S) : SDHI

INFORMATIONS PARCELLE		INFORMATIONS PRELEVEMENT	
Type parcelle / variété : (champs, jachère, jardin, serre, verger, sans objet...)	Identifiant du prélèvement : 25-__-__ (année-numéro département-numéro ; exemple : 25-69-001)	Conduite culturelle : (biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)	Nom préleur :
Code postal :	Date prélèvement :	Commune :	Suivi du protocole de prélèvement : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Coordonnées GPS de la parcelle : (dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)	Si non, raison : (bioagresseur trop rare...)	Latitude :	Parcelle déjà prélevée ? : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Longitude :	Si oui, identifiant prélèvement passé :	Si existant, identifiant parcelle :	

PROGRAMME DE TRAITEMENT (selon bioagresseur : fongicide(s), insecticide(s) ou herbicide(s), produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)						
Nom de la substance active (ou produit commercial)						
Nombre d'applications						
Dose (optionnel)						

Commentaire(s), remarque(s) :
.....
.....

EXPEDITEUR		FACTURATION	
Nom, Prénom :	Organisme :	Organisme :
Adresse :	Adresse :
Téléphone :	Téléphone :
Email :	Email :

Cadre réservé au laboratoire		Prog : 25-012-PSURV
Date de réception : N° : 25-..... Echantillon valide : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si non, raison :		
.....		

PROTOCOLE DE PRÉLEVEMENT

Pyrenophora graminea / Orge / Qil-SDHI-Qol

Objet : Identifier, chez *Pyrenophora graminea*, des phénomènes de résistance aux Qil (fenpicoxamide), aux SDHI (boscalid, bixafen et fluxapyroxad) et aux Qol (azoxystrobine et pyraclostrobine) par des tests biologiques.

Période(s) de prélèvement : deux périodes de prélèvements.

- la première en **février-mars** sur jeunes plants
- la seconde en **mai-juin** entre le traitement T2 (DFE-sortie des barbes) + 10 à 15 jours selon les régions et la précocité de l'année

Collecte : un prélèvement est constitué comme suit

45 jeunes feuilles avec symptômes viables (au moins 3 lésions par feuille) prélevées sur une modalité d'un essai

- Ne pas prélever de tissus foliaires sénescents !
- **répartir** la collecte sur la modalité de l'essai de la façon la plus homogène possible
- Répartition régionale des prélèvements précisée dans le tableau lié à l'instruction technique relative à la mise en œuvre du BSV2.0 en 2025.

Conditionnement :

- fixer les extrémités des feuilles sur du papier absorbant à l'aide de petits morceaux d'adhésif
- recouvrir d'un papier absorbant les feuilles fixées sans aucun autre emballage
- s'il y a de l'humidité, laisser sécher 24 à 48 heures
- les feuilles peuvent ensuite être placées seules dans une enveloppe **papier** (PAS DE SAC PLASTIQUE, pas d'humidité)

Expédition :

- compléter la fiche pour chaque prélèvement de manière exhaustive
- joindre cette fiche au prélèvement
- envoyer les échantillons le plus rapidement possible après le prélèvement, en début de semaine (du lundi au mercredi)
- prévenir le laboratoire par courriel florent.remuson@anses.fr et isabelle.pandini@anses.fr

ANSES LYON- Unité Résistance aux Produits Phytosanitaires

Florent REMUSON – Isabelle PANDINI

31 avenue Tony Garnier – 69364 LYON Cedex 07

Tél : 04.78.69.68.35 (ligne directe) – 04.78.72.65.43 (standard)

Fax : 04.78.61.91.45

Pour information : les rapports d'analyses seront envoyés courant premier trimestre 2026.

PLAN DE SURVEILLANCE RESISTANCE 2025

INFORMATIONS PARCELLE	
Type parcelle : <i>(champs, jachère, jardin, serre, verger, sans objet...)</i>
Conduite culturelle : <i>(biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)</i>
Code postal :
Commune :
Coordonnées GPS de la parcelle : <i>(dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)</i>	
Latitude :
Longitude :
Si existant, identifiant parcelle :
INFORMATIONS PRELEVEMENT	
Identifiant du prélèvement :	25-__-__ <i>(année-numéro département-numéro ; exemple : 25-69-001)</i>
Nom préteur :
Date prélèvement :
Suivi du protocole de prélèvement :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Si non, raison : <i>(bioagresseur trop rare...)</i>
Parcelle déjà prélevée ? :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Si oui, identifiant prélèvement passé :

PROGRAMME DE TRAITEMENT (selon bioagresseur : fongicide(s), insecticide(s) ou herbicide(s), produits appliqués durant l'année, avant le prélèvement)						
Nom de la substance active (ou produit commercial)						
Nombre d'applications						
Dose (optionnel)						

EXPEDITEUR	FACTURATION
Nom, Prénom :	Organisme :
Organisme :	Adresse :
Adresse :
Téléphone :	Téléphone :
Email :	Email :

Cadre réservé au laboratoire **Prog : 25-013-PSURV**

Date de réception : N° : 25-..... Echantillon valide : oui non Si non, raison :

PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENT

Ramularia collo-cygni / orge / QoI – SDHI - IDM

Objet : Identifier, chez *Ramularia collo-cygni*, des phénomènes de résistances aux QoI (pyraclostrobine), aux SDHI (fluxapyroxad) et aux IDM (mefentrifluconazole) par des tests Biologiques.

Choix des parcelles : Les prélèvements sont à réaliser dans des parcelles où il existe une pression de sélection aux substances actives de la famille des QoI. Répartition régionale des prélèvements précisée dans le tableau lié à l'instruction technique relative à la mise en œuvre du BSV2.0 en 2025.

Période(s) de prélèvement : de mai à fin juin.

Collecte : un prélèvement est constitué comme suit :

- 30 à 40 feuilles porteurs de symptômes de ramulariose provenant de 30 à 40 plants différents répartis sur la parcelle.
- Ne pas prélever de feuilles humides.

Conditionnement :

- fixer les extrémités des feuilles sur du papier absorbant à l'aide de petits morceaux d'adhésif
- recouvrir d'un papier absorbant les feuilles fixées sans aucun autre emballage
- s'il y a de l'humidité, laissé sécher 24 à 48 heures
- les feuilles peuvent ensuite être placées seules dans une enveloppe **papier** (PAS DE SAC PLASTIQUE, pas d'humidité)

Expédition :

- Compléter la fiche pour chaque prélèvement de manière exhaustive
- Joindre cette fiche au prélèvement.
- Envoyer les échantillons le plus rapidement possible après le prélèvement, **en début de semaine** (du lundi au mercredi).
- Prévenir laboratoire par courriel florent.remuson@anses.fr et isabelle.pandini@anses.fr

ANSES LYON- Unité Résistance aux Produits Phytosanitaires

Florent REMUSON – Isabelle PANDINI

31 avenue Tony Garnier – 69364 LYON Cedex 07

Tél : 04.78.69.68.35 (ligne directe) – 04.78.72.65.43 (standard)

Fax : 04.78.61.91.45

Pour information : les rapports d'analyses seront envoyés courant premier trimestre 2026.

PLAN DE SURVEILLANCE RESISTANCE 2025

BIOAGRESSEUR(S) : *Ramularia collo-cygni*
HÔTE(S) : ORGE
PRODUIT(S) : Qol (pyraclostrobine)

N° Laboratoire
N° 25.....

INFORMATIONS PARCELLE		INFORMATIONS PRELEVEMENT	
Type parcelle : <small>(champs, jachère, jardin, serre, verger, sans objet...)</small>	Identifiant du prélèvement : 25-__-__ <small>(année-numéro département-numéro ; exemple : 25-69-001)</small>		
Conduite culturelle : <small>(biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)</small>	Nom préleur :		
Code postal :	Date prélèvement :		
Commune :	Suivi du protocole de prélèvement : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
Coordonnées GPS de la parcelle : <small>(dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)</small>	Si non, raison :		
Latitude :	<small>(bioagresseur trop rare...)</small>		
Longitude :	Parcile déjà prélevée ? : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
Si existant, identifiant parcile :	Si oui, identifiant prélèvement passé :		

PROGRAMME DE TRAITEMENT (selon bioagresseur : fongicide(s), insecticide(s) ou herbicide(s), produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)

Nom de la substance active (ou produit commercial)						
Nombre d'applications						
Dose (optionnel)						

Commentaire(s), remarque(s) :

.....

.....

EXPEDITEUR		FACTURATION	
Nom, Prénom :	Organisme :	Organisme :
Adresse :	Adresse :
Téléphone :	Téléphone :
Email :	Email :

Cadre réservé au laboratoire

Prog : 25-022-PSURV

Date de réception : N° : 25-..... Echantillon valide : oui non Si non, raison :

.....

PROTOCOLE DE PRELEVEMENT

Phytophthora infestans / Pomme de terre

OSBPI (oxathiapiproline) – **Qil** (cyazofamide) – **Benzamide** (zoxamide) – **CAA** (iprovalicarbe)

Objet : identification chez *Phytophthora infestans*, par des méthodes de tests biologiques, des phénomènes de résistance du mildiou de la pomme de terre aux familles des OSBPI (oxathiapiproline), des Qil (cyazofamide), des Benzamides (zoxamide) et des CAA (iprovalicarbe)

Choix des parcelles : Les prélèvements sont à réaliser dans des parcelles où il existe une pression de sélection à une ou plusieurs des substances actives suivantes : oaxathiapiproline, cyazofamide, zoxamide, iprovalicarbe. Répartition régionale des prélèvements précisée dans le tableau lié à l'instruction technique relative à la mise en œuvre du BSV2.0 en 2025.

Période(s) de prélèvement : printemps – été, dès la sortie des premières taches

Collecte : un prélèvement est constitué comme suit

- 30 segments de tiges de 10/15 cm (1 tige / plante) avec des feuilles ayant des jeunes taches
- Répartir la collecte sur la parcelle de la façon la plus homogène possible

Conditionnement :

- Isoler chaque segment de tige dans du papier absorbant (ou papier journal) en les posant à plat entre les 2 feuilles de papier, regrouper les tiges dans du papier journal
- Conserver les plants dans une glacière (à l'ombre du soleil) lors du prélèvement et au réfrigérateur **avant réalisation de l'isolement le plus rapidement possible.**

Isolement : Réaliser une trentaine d'isolements provenant des 30 segments de tiges prélevées, soit 30 boîtes de Pétri.

Expédition :

- Compléter la fiche pour chaque prélèvement de manière exhaustive, entourer sur l'entête de la fiche les familles ou substances actives utilisées sur la parcelle.
- Joindre cette fiche aux boîtes d'isolement.
- Envoyer par **Chronopost ou Colissimo** les boîtes d'isolement.
- prévenir le laboratoire par courriel juste avant l'envoi : florent.remuson@anses.fr et isabelle.pandini@anses.fr.

ANSES LYON - Unité CASPER

Florent REMUSON – Isabelle PANDINI

31 avenue Tony Garnier – 69364 LYON Cedex 07

Tél : 04.78.69.68.35 – 04.78.72.68.37

Pour information : les rapports d'analyses seront envoyés courant premier trimestre 2026.

PLAN DE SURVEILLANCE RESISTANCE 2025

BIOAGRESSEUR(S) : *Phytophthora infestans* (mildiou)
HÔTE(S) : Pomme de terre
PRODUIT(S) : OSBPI – Qil - Benzamide

N° Laboratoire
N° 25.....

INFORMATIONS PARCELLE	
Type parcelle / variété :	(champs, repousse, jardin, tunnel, sous-bache...)
Conduite culturelle :	(biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)
Code postal :	
Commune :	
Coordonnées GPS de la parcelle : (dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)	
Latitude :	
Longitude :	
Si existant, identifiant parcelle :	

INFORMATIONS PRELEVEMENT	
Identifiant du prélèvement : 25-__-__ (année-numéro département-numéro ; exemple : 25-69-001)	
Nom préleur :	
Date prélèvement :	
Suivi du protocole de prélèvement : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Si non, raison :	
(bioagresseur trop rare...)	
Parcelle déjà prélevée ? : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Si oui, identifiant prélèvement passé :	

PROGRAMME DE TRAITEMENT (selon bioagresseur : fongicide(s), insecticide(s) ou herbicide(s), produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)						
Nom de la substance active (ou produit commercial)						
Nombre d'applications						
Dose (optionnel)						

Commentaire(s), remarque(s) :
.....
.....

EXPEDITEUR		FACTURATION	
Nom, Prénom :		Organisme :	
Organisme :		Adresse :	
Adresse :	
Téléphone :	
Email :		Téléphone :	
Email :		Email :	

Cadre réservé au laboratoire			Prog : 25-018-PSURV
Date de réception : N° : 25-..... Echantillon valide : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			Si non, raison :
		

PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENT

Clarireedia homoeocarpa (Dollar Spot)

Pelouse / Triazoles

Objet : identifier par des méthodes de tests biologiques des phénomènes de résistances du Dollar Spot des gazons à la famille des triazoles (tébuconazole et difénoconazole).

Choix des parcelles : les prélèvements sont à réaliser dans des parcelles où il existe une pression de sélection aux substances actives de la famille des triazoles. Répartition régionale des prélèvements précisée dans le tableau lié à l'instruction technique relative à la mise en œuvre du BSV2.0 en 2025.

Période de prélèvement : avril – octobre.

Collecte : un prélèvement est constitué comme suit

- **30 à 40 feuilles** avec des taches caractéristiques.
- **ne pas prélever de feuilles humides.**
- **répartir** la collecte sur la parcelle de la façon la plus homogène possible.

Conditionnement :

- s'il y a de l'humidité, laissé sécher 24 à 48 heures.
- envelopper le lot de feuilles dans du papier absorbant.
- les feuilles peuvent ensuite être placées dans une enveloppe **papier** (PAS DE SACHET PLASTIQUE).

Expédition :

- compléter la fiche pour chaque prélèvement de manière exhaustive.
- joindre cette fiche au prélèvement.
- envoyer les échantillons le plus rapidement possible après le prélèvement, **en début de semaine** (lundi - mardi).
- prévenir le laboratoire par courriel florent.remuson@anses.fr et isabelle.pandini@anses.fr.

ANSES LYON - Unité CASPER

Florent REMUSON – Isabelle PANDINI

31 avenue Tony Garnier – 69364 LYON Cedex 07

Tél : 04.78.69.68.35

Pour information : les rapports d'analyses seront envoyés courant premier trimestre 2026.

PLAN DE SURVEILLANCE RESISTANCE 2025

BIOAGRESSEUR(S) : *Clarireedia homoeocarpa* (Dollar spot) **N° Laboratoire**
HÔTE(S) : Gazon **N° 25-**.....
PRODUIT(S) : Triazoles (tébuconazole – difénoconazole)

INFORMATIONS PARCELLE		INFORMATIONS PRELEVEMENT	
Type parcelle / variété : <small>(champs, repousse, jardin, tunnel, sous-bâche...)</small>	Identifiant du prélèvement : 25-__-__ <small>(année-numéro département-numéro ; exemple : 25-69-001)</small>		
Conduite culturelle : <small>(biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)</small>	Nom préleur :		
Code postal :	Date prélèvement :		
Commune :	Suivi du protocole de prélèvement : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
Coordonnées GPS de la parcelle : <small>(dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)</small>	Si non, raison : <small>(bioagresseur trop rare...)</small>		
Latitude :	Parcelle déjà prélevée ? : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
Longitude :	Si oui, identifiant prélèvement passé :		
Si existant, identifiant parcelle :			

PROGRAMME DE TRAITEMENT (selon bioagresseur : fongicide(s), insecticide(s) ou herbicide(s), produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)						
Nom de la substance active (ou produit commercial)						
Nombre d'applications						
Dose (optionnel)						

Commentaire(s), remarque(s) :
.....
.....

EXPEDITEUR		FACTURATION	
Nom, Prénom :		Organisme :	
Organisme :		Adresse :	
Adresse :	
Téléphone :	
Email :		Téléphone :	
Email :		Email :	

Cadre réservé au laboratoire			Prog : 25-014-PSURV
Date de réception : N° : 25-..... Echantillon valide : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si non, raison :			
.....			

PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENT

Guignardia bidwellii / Vigne

Objet : isolement de souches *Guignardia bidwellii* à partir de symptômes de Black rot sur feuilles de vigne en vue de mettre au point une méthode de test biologique de résistance aux fongicides.

Choix des parcelles : présence caractéristique de symptômes sur feuilles

Période de prélèvement :

- **de juin à septembre.**

Collecte : un prélèvement est constitué comme suit :

- **30 à 40 jeunes feuilles** avec des taches peu nécrosées.
- **Ne pas prélever de feuilles humides.**
- **Répartir** la collecte sur la parcelle de la façon la plus homogène possible.

Conditionnement : (voir photos en page 3)

- Empiler les feuilles avec taches et les mettre entre 2 coussins de feuilles saines.
- Placer la pile ainsi constituée **dans plusieurs feuilles de papier journal sec** afin d'assurer une bonne conservation des feuilles, scotcher le paquet. **PAS DE SACHET PLASTIQUE.**
- Conserver les prélèvements de feuilles dans une glacière puis au réfrigérateur avant l'envoi.

Expédition :

- Compléter la fiche pour chaque prélèvement de manière exhaustive
- Joindre cette fiche au prélèvement.
- Envoyer par **Chronopost ou transporteur** les échantillons le plus rapidement possible après le prélèvement, **en début de semaine** (du lundi au mercredi).
- prévenir le laboratoire par courriel juste avant l'envoi : florent.remuson@anses.fr et isabelle.pandini@anses.fr.

ANSES LYON - Unité CASPER

Florent REMUSON – Isabelle PANDINI
31 avenue Tony Garnier – 69007 LYON

Tél : 04.78.69.68.35 – 04.78.72.68.37

HORS PLAN DE SURVEILLANCE RESISTANCE 2025

BIOAGRESSEUR(S) : *Guignardia bidwellii* (Black rot) **N° Laboratoire**
HÔTE(S) : Vigne **N° 25-**
PRODUIT(S) :

INFORMATIONS PARCELLE	
Type parcelle / variété : <i>(champs, jachère, jardin, serre, verger, sans objet...)</i>
Conduite culturelle : <i>(biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)</i>
Code postal :
Commune :
Coordonnées GPS de la parcelle : <i>(dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)</i>
Latitude :
Longitude :
Si existant, identifiant parcelle :

INFORMATIONS PRÉLEVEMENT	
Identifiant du prélèvement :	25-__-__ <i>(année-numéro département-numéro ; exemple : 24-69-001)</i>
Nom préleur :
Date prélèvement :
Suivi du protocole de prélèvement :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Si non, raison : <i>(bioagresseur trop rare...)</i>
Parcelle déjà prélevée ? :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Si oui, identifiant prélèvement passé :

PROGRAMME DE TRAITEMENT (selon bioagresseur : fongicide(s), insecticide(s) ou herbicide(s), produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)						
Nom de la substance active (ou produit commercial)
Nombre d'applications
Dose (optionnel)

Commentaire(s), remarque(s) :
.....
.....

EXPEDITEUR		FACTURATION	
Nom, Prénom :	Organisme :
Organisme :	Adresse :
Adresse :	Téléphone :
Téléphone :	Email :
Email :	Email :

Cadre réservé au laboratoire			Prog : 25-0037-PSURV	
Date de réception :	N°:	25-.....	Echantillon valide : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si non, raison :
.....

Conditionnement des échantillons



Coussin 10 feuilles saines

Feuilles Black rot

Coussin 10 feuilles saines

Empilement des feuilles



Coussin feuilles saines + feuilles Black rot + coussin feuilles saines

Conditionnement pour envoi



Paquet avec feuilles papier journal

PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENT

Plasmopara viticola / Vigne

Qiol (amétoctradine) - **Qil** (amisulbrom, cyazofamide) -
OSBPI (oxathiapiproline) - **Benzamides** (zoxamide)

Objet : Identification chez *Plasmopara viticola* de résistance(s) aux familles de substances actives suivantes : Qiol (amétoctradine), Qil (amisulbrom et cyazofamide), OSBPI (oxathiapiproline) et Benzamides (Zoxamide) par tests biologiques.

Choix des parcelles : Les prélèvements sont à réaliser dans des parcelles où il existe une pression de sélection à une ou plusieurs des substances actives suivantes : amétoctradine, amisulbrom, cyazofamide, oxathiapiproline et zoxamide. Répartition régionale des prélèvements précisée dans le tableau lié à l'instruction technique relative à la mise en œuvre du BSV2.0 en 2025.

Période de prélèvement :

- Dès la sortie des premières taches sporulantes, **de juin à septembre**.

Collecte : un prélèvement est constitué comme suit :

- **30 à 40 jeunes feuilles** avec des taches récentes, sporulantes et non (peu) nécrosées.
- **Ne pas prélever de feuilles humides.**
- **Répartir** la collecte sur la parcelle de la façon la plus homogène possible.

Conditionnement : ([voir photos en page 3](#))

- Empiler les feuilles mildiouées et les mettre entre 2 coussins de feuilles saines.
- Placer la pile ainsi constituée **dans plusieurs feuilles de papier journal sec** afin d'assurer une bonne conservation des feuilles, scotcher le paquet. PAS DE SACHET PLASTIQUE.
- Conserver les prélèvements de feuilles dans une glacière puis au réfrigérateur avant l'envoi.

Expédition :

- Compléter la fiche pour chaque prélèvement de manière exhaustive, entourer sur l'entête de la fiche les familles ou substances actives utilisées sur la parcelle.
- Joindre cette fiche au prélèvement.
- Envoyer par **Chronopost ou transporteur** les échantillons le plus rapidement possible après le prélèvement, en début de semaine (du lundi au mercredi).
- prévenir le laboratoire par courriel juste avant l'envoi : florent.remuson@anses.fr et isabelle.pandini@anses.fr.

Eviter les envois la semaine 33 (11 au 15 août)

ANSES LYON - Unité CASPER

Florent REMUSON – Isabelle PANDINI

31 avenue Tony Garnier – 69364 LYON Cedex 07

Tél : 04.78.69.68.35 – 04.78.72.68.37

Pour information : les rapports d'analyses seront envoyés courant dernier trimestre 2025.

PLAN DE SURVEILLANCE RESISTANCE 2025

BIOAGRESSEUR(S) :	<i>Plasmopara viticola</i> (mildiou)	N° Laboratoire
HÔTE(S) :	Vigne	N° 25-
PRODUIT(S) :	Qiol – Qil – OSBPI - Benzamides	

INFORMATIONS PARCELLE		INFORMATIONS PRELEVEMENT
Type parcelle / variété : <i>(champs, jachère, jardin, serre, verger, sans objet...)</i>		Identifiant du prélèvement : 25-__-__ <i>(année-numéro département-numéro ; exemple : 25-69-001)</i>
Conduite culturelle : <i>(biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)</i>		Nom préleur :
Code postal :		Date prélèvement :
Commune :		Suivi du protocole de prélèvement : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Coordonnées GPS de la parcelle : <i>(dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)</i>		Si non, raison : <i>(bioagresseur trop rare...)</i>
Latitude :		Parcelle déjà prélevée ? : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Longitude :		Si oui, identifiant prélèvement passé :
Si existant, identifiant parcelle :		

PROGRAMME DE TRAITEMENT (selon bioagresseur : fongicide(s), insecticide(s) ou herbicide(s), produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)						
Nom de la substance active (ou produit commercial)						
Nombre d'applications						
Dose (optionnel)						

Commentaire(s), remarque(s) :
.....
.....

EXPEDITEUR	FACTURATION
Nom, Prénom :	Organisme :
Organisme :	Adresse :
Adresse :
.....
Téléphone :	Téléphone :
Email :	Email :

Cadre réservé au laboratoire	Prog : 25-019-PSURV
Date de réception : N° : 25-..... Echantillon valide : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Si non, raison :
.....

Conditionnement des échantillons



Coussin 10 feuilles saines

Feuilles mildiouées

Coussin 10 feuilles saines

Empilement des feuilles



Coussin feuilles saines + feuilles mildiouées + coussin feuilles saines

Conditionnement pour envoi



Paquet avec feuilles papier journal

PROTOCOLE DE PRELEVEMENT

Cacopsylla pruni / Prunier / Lambda-cyhalothrine

Objet : Identifier, chez *Cacopsylla pruni*, des phénomènes de résistances à la lambda-cyhalothrine par des méthodes de biologie moléculaire.

Choix des parcelles : Les prélèvements sont à réaliser dans des parcelles où il existe une pression de sélection aux substances actives apparentant à la famille des pyréthrinoïdes (deltaméthrine, lambda-cyhalothrine...). Le nombre de prélèvements par région est précisé dans l'annexe 3 de la Note de Service.

Période(s) de prélèvement : Mars/Avril

Collecte :

- L'échantillon est constitué d'individus obtenus par battage
- Les psylles sont récupérés par battage à l'aide d'un parapluie japonais et un aspirateur à bouche. Choisir une branche avec des fleurs pour réaliser le battage.

Conditionnement :

- Les larves doivent être placées individuellement dans des tubes contenant de l'alcool à 70%.
- Le nombre optimal de larves est d'environ 100 par parcelle

Expédition :

- Complétez et joignez aux colis la fiche de prélèvements
- prévenir le laboratoire par courriel juste avant l'envoi (sandrine.maugin@inrae.fr et myriam.siegwart@inrae.fr)

INRAE - Unité PSH
Myriam SIEGWART ou Sandrine Maugin
228 route de l'aérodrome
Domaine St Paul – Site Agroparc
84914 AVIGNON Cedex 09

Contacts : M. Siegwart – S. Maugin

Tél : 04.32.72.24.44 – 04.32.72.26.66

BIOAGRESSEUR(S) : *Ostrinia nubilalis* (Pyrale du maïs)**N° Laboratoire****HÔTE(S) :** Maïs**N°25-****PRODUIT :** Lambda-cyhalothrine

INFORMATIONS PARCELLE	
Type parcelle :	(champs, jachère, jardin, serre, verger, sans objet...)
Conduite culturelle :	(biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)
Code postal :	
Commune :	
Coordonnées GPS de la parcelle : (dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)	
Latitude :	
Longitude :	
Si existant, identifiant parcelle :	

INFORMATIONS PRELEVEMENT	
Identifiant du prélèvement : 25-_____	(année-numéro département-numéro ; exemple : 25-69-001)
Nom préleur :	
Date prélèvement :	
Suivi du protocole de prélèvement : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Si non, raison :	(bioagresseur trop rare...)
Parcalle déjà prélevée ? : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Si oui, identifiant prélèvement passé :	

PROGRAMME DE TRAITEMENT Insecticides : produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)

Nom de la substance active (ou produit commercial)						
Nombre d'applications						
Dose (optionnel)						

Commentaire(s), remarque(s) :

.....

.....

EXPEDITEUR	FACTURATION
Nom, Prénom :	
Organisme :	Organisme :
Adresse :	Adresse :
.....
Téléphone :	Téléphone :
Email :	Email :

Cadre réservé au laboratoire

Date de réception : N° :25-..... Echantillon valide : oui non Si non, raison :

.....

PROTOCOLE DE PRELEVEMENT

Plutella xylostella/ Choux / pyréthrinoïdes

Objet : Identifier, chez la teigne des crucifères (*Plutella xylostella*), des phénomènes de résistances aux pyréthrinoïdes par des méthodes de biologie moléculaire.

Choix des parcelles : Les prélèvements sont à réaliser dans des parcelles où il existe une pression de sélection aux substances actives apparentant à la famille des pyréthrinoïdes (deltaméthrine, lambda-cyhalothrine...). Le nombre de prélèvements par région est précisé dans l'annexe 3 de la Note de Service.

Période(s) de prélèvement : Juin/novembre

Collecte :

- L'échantillon est constitué de larves
- Des feuilles de choux sont observées pour y chercher les larves. Identifiez les larves piégées (espèce) et dénombrez-les

Conditionnement :

- Les larves doivent être placées individuellement dans des tubes contenant de l'alcool à 70°
- Les tubes d'une même parcelle doivent être regroupés dans une boite hermétique
- Le nombre optimal de larves est d'environ 50 par parcelle

Expédition :

- Complétez et joignez aux colis la fiche de prélèvements
- prévenir le laboratoire par courriel juste avant l'envoi (elodie.lecerf@inrae.fr et myriam.siegwart@inrae.fr)

INRAE - Unité PSH
Myriam SIEGWART ou Elodie LECERF
228 route de l'aérodrome
Domaine St Paul – Site Agroparc
84914 AVIGNON Cedex 09

Contacts : M. Siegwart – E. Lecerf

Tél : 04.32.72.24.44 – 04.32.72.26.66

BIOAGRESSEUR(S) : *Plutella xylostella*
HÔTE(S) : Choux
PRODUIT : Pyréthrinoïdes

N° Laboratoire
N°25-

INFORMATIONS PARCELLE		INFORMATIONS PRELEVEMENT	
Type parcelle :	(champs, jachère, jardin, serre, verger, sans objet...)	Identifiant du prélèvement : 25-__-	(année-numéro département-numéro ; exemple : 25-69-001)
Conduite culturelle :	(biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)	Nom préleur :	
Code postal :		Date prélèvement :	
Commune :		Suivi du protocole de prélèvement : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Coordonnées GPS de la parcelle : (dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)		Si non, raison :	(bioagresseur trop rare...)
Latitude :			
Longitude :		Parcelle déjà prélevée ? : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Si existant, identifiant parcelle :		Si oui, identifiant prélèvement passé :	

PROGRAMME DE TRAITEMENT Insecticides : produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)

Nom de la substance active (ou produit commercial)						
Nombre d'applications						
Dose (optionnel)						

Commentaire(s), remarque(s) :

.....

.....

EXPEDITEUR		FACTURATION	
Nom, Prénom :		Organisme :	
Organisme :		Adresse :	
Adresse :	
Téléphone :	
Email :		Téléphone :	
Email :	

Cadre réservé au laboratoire

Date de réception : N° :25-..... Echantillon valide : oui non Si non, raison :

.....

PROTOCOLE DE PRELEVEMENT

Helicoverpa armigera / Haricot / pyréthrinoïdes

Objet : Identifier, chez la noctuelle *Héliothis*, des phénomènes de résistances aux pyréthrinoïdes par des méthodes de biologie moléculaire.

Choix des parcelles : Les prélèvements sont à réaliser dans des parcelles où il existe une pression de sélection aux substances actives apparentant à la famille des pyréthrinoïdes (deltaméthrine, lambda-cyhalothrine...). Le nombre de prélèvements par région est précisé dans l'annexe 3 de la Note de Service.

Période(s) de prélèvement : Juin/novembre

Collecte :

- L'échantillon est constitué de larves
 - Des gousses de haricot sont ouvertes pour y chercher les larves. Identifiez les larves piégées (espèce) et dénombrez-les

Conditionnement :

- Les larves doivent être placées individuellement dans des tubes contenant de l'alcool à 70°
 - Les tubes d'une même parcelle doivent être regroupés dans une boite hermétique
 - Le nombre optimal de larves est d'environ 50 par parcelle

Expédition :

- Complétez et joignez aux colis la fiche de prélèvements
 - prévenir le laboratoire par courriel juste avant l'envoi (elodie.lecerf@inrae.fr et myriam.sieqwart@inrae.fr)

INRAE - Unité PSH
Myriam SIEGWART ou Elodie LECERF
228 route de l'aérodrome
Domaine St Paul – Site Agroparc
84914 AVIGNON Cedex 09

Contacts : M. Siegwart – E. Lecerf Tél : 04.32.72.24.44 – 04.32.72.26.66

BIOAGRESSEUR(S) : *Helicoverpa armigera*
HÔTE(S) : Haricot
PRODUIT : Pyréthrinoides

N° Laboratoire
N°25-

INFORMATIONS PARCELLE		INFORMATIONS PRELEVEMENT	
Type parcelle :	(champs, jachère, jardin, serre, verger, sans objet...)	Identifiant du prélèvement : 25-__-	(année-numéro département-numéro ; exemple : 25-69-001)
Conduite culturelle :	(biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)	Nom préleur :	
Code postal :		Date prélèvement :	
Commune :		Suivi du protocole de prélèvement : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Coordonnées GPS de la parcelle : (dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)		Si non, raison :	(bioagresseur trop rare...)
Latitude :			
Longitude :		Parcelle déjà prélevée ? : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Si existant, identifiant parcelle :		Si oui, identifiant prélèvement passé :	

PROGRAMME DE TRAITEMENT Insecticides : produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)

Nom de la substance active (ou produit commercial)						
Nombre d'applications						
Dose (optionnel)						

Commentaire(s), remarque(s) :

.....

.....

EXPEDITEUR		FACTURATION	
Nom, Prénom :		Organisme :	
Organisme :		Adresse :	
Adresse :			
Téléphone :		Téléphone :	
Email :		Email :	

Cadre réservé au laboratoire

Date de réception : N° :25-..... Echantillon valide : oui non Si non, raison :

.....

PROTOCOLE DE PRELEVEMENT

Pyrale du maïs / Maïs / Lambda-cyhalothrine

Objet : Identifier, chez la pyrale du maïs, des phénomènes de résistances à la lambda-cyhalothrine par des méthodes de biologie moléculaire.

Choix des parcelles : Les prélèvements sont à réaliser dans des parcelles où il existe une pression de sélection aux substances actives apparentant à la famille des pyréthrinoïdes (deltaméthrine, lambda-cyhalothrine...). Le nombre de prélèvements par région est précisé dans l'annexe 3 de la Note de Service.

Période(s) de prélèvement : Septembre/Octobre (aussi possible en fin d'hiver)

Collecte :

- L'échantillon est constitué de larves diapausantes
- Des canes de maïs sont ouvertes pour y chercher les larves L5 qui sont entrées en diapause. Identifiez les larves piégées (espèce) et dénombrez-les

Conditionnement :

- Les larves doivent être placées par lot de 25 dans des bandelettes cartonnées de 1,5 cm de hauteur.
- Le nombre optimal de larves est d'environ 100 par parcelle

Expédition :

- Complétez et joignez aux colis la fiche de prélèvements
- prévenir le laboratoire par courriel juste avant l'envoi (sandrine.maugin@inrae.fr et myriam.siegwart@inrae.fr)

INRAE - Unité PSH
Myriam SIEGWART ou Sandrine Maugin
228 route de l'aérodrome
Domaine St Paul – Site Agroparc
84914 AVIGNON Cedex 09

Contacts : M. Siegwart – S. Maugin

Tél : 04.32.72.24.44 – 04.32.72.26.66

BIOAGRESSEUR(S) : *Ostrinia nubilalis* (Pyrale du maïs)**N° Laboratoire****HÔTE(S) :** Maïs**N°25-****PRODUIT :** Lambda-cyhalothrine

INFORMATIONS PARCELLE	
Type parcelle :	(champs, jachère, jardin, serre, verger, sans objet...)
Conduite culturelle :	(biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)
Code postal :	
Commune :	
Coordonnées GPS de la parcelle : (dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)	
Latitude :	
Longitude :	
Si existant, identifiant parcelle :	

INFORMATIONS PRELEVEMENT	
Identifiant du prélèvement : 25-_____	(année-numéro département-numéro ; exemple : 25-69-001)
Nom préleur :	
Date prélèvement :	
Suivi du protocole de prélèvement : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Si non, raison :	(bioagresseur trop rare...)
Parcalle déjà prélevée ? : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Si oui, identifiant prélèvement passé :	

PROGRAMME DE TRAITEMENT Insecticides : produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)

Nom de la substance active (ou produit commercial)						
Nombre d'applications						
Dose (optionnel)						

Commentaire(s), remarque(s) :

.....

.....

EXPEDITEUR	FACTURATION
Nom, Prénom :	
Organisme :	Organisme :
Adresse :	Adresse :
.....
Téléphone :	Téléphone :
Email :	Email :

Cadre réservé au laboratoire

Date de réception : N° :25-..... Echantillon valide : oui non Si non, raison :

.....

PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENT

Carpocapse des pommes / Pommier_noyer / Chlorantraniliprole ou Virus de la granulose ou Emamectine ou Spinosad

Objet : Identifier, chez le carpocapse des pommes, des phénomènes de résistances à 3 matières actives (MA) par des méthodes de tests biologiques.

Choix des parcelles : Les prélèvements sont à réaliser dans des parcelles où il existe une pression de sélection à une ou plusieurs MA à tester. Le nombre de prélèvements par région est précisé dans la Note de Service.

Période(s) de prélèvement : Mis en place des pièges juillet récupération des pièges octobre

Collecte :

- L'échantillon est constitué de larves diapausantes
- Des bandes pièges : bandes de carton ondulé sont enroulée autour de la base du tronc.
- Le nombre de bandes est fixé habituellement à 30 - 40 par parcelle. Il peut être porté à 50 - 100 en cas de faible population. Le nombre optimal de larves hivernantes nécessaires pour réaliser les analyses est d'environ 200 à 250

Conditionnement :

- Les bandes doivent être ouvertes pour les identifier et compter les larves
- Les larves saines de carpocapse des pommes sont ensuite conditionnées dans des petits rouleaux de carton ondulé d'une hauteur de 1,5 cm (longueur=30cm), à raison de 100 larves par rouleau.
- Les rouleaux doivent porter les indications de la parcelle

Expédition :

- Complétez et joignez aux colis la fiche de prélèvements
- prévenir le laboratoire par courriel juste avant l'envoi (sandrine.maugin@inrae.fr et myriam.siegwart@inrae.fr)

INRA - Unité PSH
Myriam SIEGWART ou Sandrine MAUGIN
228 route de l'aérodrome
Domaine St Paul – Site Agroparc
84914 AVIGNON Cedex 09

Contacts : M. Siegwart – S. Maugin

Tél : 04.32.72.24.44 – 04.32.72.24.10

BIOAGRESSEUR(S) :	<i>Cydia pomonella</i> (Carpocapse des pommes)	N° Laboratoire
HÔTE(S) :	Pommier_noyer	N°25-
PRODUIT(S) :	<input type="checkbox"/> Chlorantraniliprole <input type="checkbox"/> Emamectine	<input type="checkbox"/> Virus de la granulose <input type="checkbox"/> Spinosad

INFORMATIONS PARCELLE		INFORMATIONS PRÉLÈVEMENT
Type parcelle :	(champs, jachère, jardin, serre, verger, sans objet...)	Identifiant du prélèvement : 25-__-__ (année-numéro département-numéro ; exemple : 25-69-001)
Conduite culturelle :	(biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)	Nom préleur :
Code postal :		Date prélèvement :
Commune :		Suivi du protocole de prélèvement : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Coordonnées GPS de la parcelle : (dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)		Si non, raison :
Latitude :		(bioagresseur trop rare...)
Longitude :
Si existant, identifiant parcelle :		Parcelle déjà prélevée ? : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
		Si oui, identifiant prélèvement passé :

PROGRAMME DE TRAITEMENT Insecticides : produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)

Nom de la substance active (ou produit commercial)						
Nombre d'applications						
Dose (optionnel)						

Commentaire(s), remarque(s) :

.....

EXPÉDITEUR	FACTURATION
Nom, Prénom :	Organisme :
Organisme :	Adresse :
Adresse :
Téléphone :	Téléphone :
Email :	Email :

Cadre réservé au laboratoire

Date de réception : N° :25-..... Échantillon valide : oui non Si non, raison :

.....

PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENT

Chenopodium album ou Atriplex patula / Betterave, pomme de terre, tournesol, soja / inhibiteurs du photosystème II

Objet : identifier par des tests « ADN » des phénomènes de résistances du Chénopode blanc (*Chenopodium album*) ou de l'Arroche étalée (*Atriplex patula*) aux inhibiteurs du photosystème II.

Choix des parcelles : Les prélèvements sont à réaliser dans des parcelles où il existe une suspicion de résistance aux inhibiteurs du photosystème II (**chloridazone, métamitrone, métribuzine, phenmédiphame...**) : perte ou décroissance d'efficacité de ces substances sur Chénopode ou sur Arroche sur la ou les dernières campagnes. Le nombre de prélèvements par région est précisé en annexe de la Note de Service DGAL/SDQSPV/2025.

Période(s) de prélèvement : en fonction de la présence de Chénopode ou d'Arroche. **L'idéal est de récolter après la fin des traitements herbicides.**

Collecte :

- Prélever une feuille **verte** par plante sur 60 plantes **différentes**.
- **Répartir** la collecte sur les zones de présence de Chénopode ou d'Arroche sur la parcelle.
- **ATTENTION** : ne récolter **qu'une seule espèce** par prélèvement (ne PAS mélanger les feuilles d'Arroche et de Chénopode). **Si les deux espèces sont présentes, faire deux prélèvements différents : un par espèce.**

Conditionnement :

- Placer les feuilles dans un emballage absorbant (papier journal **non glacé**, papier absorbant, papier toilette). Glisser les feuilles ainsi emballées dans l'enveloppe ou le sachet **papier** correspondant à la parcelle. **NE PAS utiliser de sachets en plastique**.
- Identifier chaque échantillon avec les références de la parcelle correspondante (numéro, nom, lieu,...).
- Attention : les prélèvements de feuilles sont destinés à des analyses par PCR. Il est donc important que les feuilles ne pourrissent pas pendant le transit vers le laboratoire d'analyse. **Ne pas utiliser de sac plastique ni d'enveloppe doublée de plastique, de mousse ou de plastique à bulles.**

Expédition :

- compléter la fiche pour chaque prélèvement de manière exhaustive
- joindre cette fiche au prélèvement
- envoyer les échantillons le plus rapidement possible après le prélèvement, **en début de semaine** (du lundi au mercredi)
- **attention : ne pas utiliser des transporteurs comme Chronopost**, qui fournissent des enveloppes doublées de plastique. Préférer Colissimo et des emballages en carton.
- prévenir le laboratoire par courriel juste avant l'envoi (christophe.delye@inrae.fr)

**Christophe Délye
INRAE, Agroécologie**

17 rue de Sully
21000 Dijon

BIOAGRESSEUR : Chénopode / Arroche (ENTOURER l'espèce prélevée)
CULTURE(S) : Betterave, pomme de terre
PRODUIT(S) : Inhibiteurs du photosystème II (chloridazone, métamitrone, métribuzine, phenmediphame...)

INFORMATIONS PARCELLE	
Culture :	(préciser la variété, cultivar, cépage...)
Conduite culturelle :	(biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)
Code postal :	
Commune :	
Coordonnées GPS de la parcelle : obligatoire (dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)	
Latitude :	
Longitude :	
Si existant, identifiant parcelle :	

INFORMATIONS PRÉLÈVEMENT	
Identifiant du prélèvement : 25-__-	(année-numéro département-numéro ; exemple : 25-71-001)
Nom préleur :	
Date prélèvement :	
Suivi du protocole de prélèvement : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Si non, raison :	(bioagresseur trop rare...)
Parcelle déjà prélevée ? : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Si oui, identifiant prélèvement passé :	

PROGRAMME HERBICIDE : produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)					
Produits : herbicides, adjuvants	Dose / ha	Date	Stade de l'adventice	Infestation: générale, taches...	Satisfaction (% efficacité)

Commentaire(s), remarque(s) :
.....
.....

EXPÉDITEUR	FACTURATION
Nom, Prénom :	Organisme :
Organisme :	Adresse :
Adresse :
.....
Téléphone :	Téléphone :
Email :	Email :

Date de réception : Échantillon valide : oui non Si non, raison :

PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENT**Vulpin / Grandes cultures / prosulfocarbe, flufénacet, propyzamide / glyphosate**

Objet : identifier par des méthodes de tests **biologiques** des phénomènes de résistances de l'Ivraie (*Lolium sp.*) **aux herbicides « racinaires » que sont le prosulfocarbe, le flufénacet et/ou la propyzamide, et/ou au glyphosate.**

Choix des parcelles : parcelles de cultures d'hiver (céréales, colza) où une difficulté de désherbage du Vulpin avec le prosulfocarbe et/ou le flufénacet et/ou la propyzamide et/ou le glyphosate est fortement suspectée. Le nombre de prélèvements par région est précisé en annexe de la Note de Service DGAL/SDQSPV/2025.

Période(s) de prélèvement : le Vulpin mûrit un peu avant la maturité des céréales. La période de récolte optimale se situera un peu avant la moisson, **le plus important étant de récolter des semences mûres.**

Collecte :

- Prélever seulement des semences **mûres**, sur le plus de plantes possible (une cinquantaine). Le prélèvement de semences mûres de Vulpin est **facile** : il suffit de frotter les épis avec les doigts au-dessus d'un sachet en papier. Les semences sont mûres quand elles se décrochent **facilement**.
- **Ne pas « forcer » pour récolter les semences.** S'il faut « forcer », c'est qu'elles ne sont pas mûres. Attendre quelques jours, et répéter l'opération.
- Prélever **au minimum** un vol de semences équivalent à un verre à moutarde / un demi de bière.
- **Répartir** la collecte sur les zones de présence du Vulpin sur la parcelle.

ATTENTION : les prélèvements de semences sont destinés à des tests de sensibilité biologiques.
Il est donc impératif de récolter des semences mûres et viables.

Conditionnement :

- Faire sécher les semences à l'air libre 48h00 à température ambiante,
- Placer l'ensemble des semences en paquet bien protégé contre les chocs ou en enveloppe renforcée. **Ne pas utiliser de sac plastique ni d'enveloppe plastifiée ou « à bulles ».** UNIQUEMENT papier ou carton.
- Identifier chaque échantillon avec les références de la parcelle correspondante.

Expédition :

- compléter la fiche pour chaque prélèvement de manière **exhaustive**. En particulier, préciser LE ou LES herbicide(s) pour lesquels une résistance est suspectée dans le cadre en haut de la fiche
- joindre cette fiche au prélèvement
- envoyer les échantillons au laboratoire chargé des analyses (coordonnées ci-dessous).
- **attention : ne pas utiliser des transporteurs comme Chronopost**, qui fournissent des enveloppes doublées de plastique. **Préférer Colissimo et des emballages en carton.**
- prévenir le laboratoire par courriel juste avant l'envoi (christophe.delye@inrae.fr)

**Christophe Delye
INRAE, Agroécologie**

17 rue de Sully
21000 Dijon

BIOAGRESSEUR : VULPIN

HÔTE(S) : Céréales, colza, pois, autres cultures

PRODUIT(S) : Herbicides **racinaires** (flufénacet, prosulfocarbe, propyzamide) / **glyphosate**

INFORMATIONS PARCELLE

Culture :

(préciser la variété, cultivar, cépage...)

Conduite culturelle :

(biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)

Code postal :

Commune :

Coordonnées GPS de la parcelle : **obligatoire**

(dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)

Latitude :

Longitude :

Si existant, identifiant parcelle :

INFORMATIONS PRÉLÈVEMENT

Identifiant du prélèvement : 25-__-

(année-numéro département-numéro ; exemple : 25-71-001)

Nom préleur :

Date prélèvement :

Suivi du protocole de prélèvement : oui non

Si non, raison :

(bioagresseur trop rare...)

Parcelle déjà prélevée ? : oui non

Si oui, identifiant prélèvement passé :

PROGRAMME HERBICIDE : produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)

Produits : herbicides, adjuvants	Dose / ha	Date	Stade de l'adventice	Infestation: générale, taches...	Satisfaction (% efficacité)

Commentaire(s), remarque(s) :

EXPÉDITEUR

Nom, Prénom :

Organisme :

Adresse :

Téléphone :

Email :

FACTURATION

Organisme :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Cadre réservé au laboratoire

Prog : PSURV- -

Date de réception : Échantillon valide : oui non Si non, raison :

PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENT**Ivraie (= « Ray-grass ») / Grandes cultures / prosulfocarbe, flufénacet, propyzamide / glyphosate**

Objet : identifier par des méthodes de tests **biologiques** des phénomènes de résistances de l'Ivraie (*Lolium sp.*) aux herbicides « racinaires » que sont le **prosulfocarbe**, le **flufénacet** et/ou la **propyzamide**, et/ou au **glyphosate**.

Choix des parcelles : parcelles de cultures d'hiver (céréales, colza) où une difficulté de désherbage de l'Ivraie avec le **prosulfocarbe** et/ou le **flufénacet** et/ou la **propyzamide** et/ou le **glyphosate** est fortement suspectée. Le nombre de prélèvements par région est précisé en annexe de la Note de Service DGAL/SDQSPV/2025.

Période(s) de prélèvement : l'Ivraie mûrit un peu avant la maturité des céréales. La période de récolte optimale se situera un peu avant la moisson, le plus important étant de récolter des semences mûres.

Collecte :

- Prélever seulement des semences **mûres**, sur le plus de plantes possible (une cinquantaine). Le prélèvement de semences mûres d'Ivraie est facile : il suffit de frotter les épis avec les doigts au-dessus d'un sachet en papier. Les semences sont mûres quand les épis se disloquent **facilement**.
- **Ne pas « forcer » pour récolter les semences.** S'il faut « forcer », c'est qu'elles ne sont pas mûres. Attendre quelques jours, et répéter l'opération.
- Prélever **au minimum** un vol de semences équivalent à un verre à moutarde / un demi de bière.
- **Répartir** la collecte sur les zones de présence d'Ivraie sur la parcelle.

ATTENTION : les prélèvements de semences sont destinés à des tests de sensibilité biologiques.
Il est donc impératif de récolter des semences mûres et viables.

Conditionnement :

- Faire sécher les semences à l'air libre 48h00 à température ambiante,
- Placer l'ensemble des semences en paquet bien protégé contre les chocs ou en enveloppe renforcée. **Ne pas utiliser de sac plastique ni d'enveloppe plastifiée ou « à bulles ».** UNIQUEMENT papier ou carton.
- Identifier chaque échantillon avec les références de la parcelle correspondante.

Expédition :

- compléter la fiche pour chaque prélèvement de manière **exhaustive**. En particulier, préciser LE ou LES herbicide(s) pour lesquels une résistance est suspectée dans le cadre en haut de la fiche.
- joindre cette fiche au prélèvement
- envoyer les échantillons au laboratoire chargé des analyses (coordonnées ci-dessous).
- **attention : ne utiliser des transporteurs comme Chronopost**, qui fournissent des enveloppes doublées de plastique. **Préférer Colissimo et des emballages en carton.**
- prévenir le laboratoire par courriel juste avant l'envoi (christophe.delye@inrae.fr)

Christophe Délye
INRAE, Agroécologie
17 rue de Sully
21000 Dijon

BIOAGRESSEUR : IVRAIE

HÔTE(S) : Céréales, colza, pois, autres cultures

PRODUIT(S) : Herbicides **racinaires** (flufénacet, prosulfocarbe, propyzamide) / **glyphosate**

INFORMATIONS PARCELLE

Culture :

(préciser la variété, cultivar, cépage...)

Conduite culturelle :

(biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)

Code postal :

Commune :

Coordonnées GPS de la parcelle : **obligatoire**

(dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)

Latitude :

Longitude :

Si existant, identifiant parcelle :

INFORMATIONS PRÉLÈVEMENT

Identifiant du prélèvement : 25-__-

(année-numéro département-numéro ; exemple : 25-71-001)

Nom préleur :

Date prélèvement :

Suivi du protocole de prélèvement : oui non

Si non, raison :

(bioagresseur trop rare...)

Parcelle déjà prélevée ? : oui non

Si oui, identifiant prélèvement passé :

PROGRAMME HERBICIDE : produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)

Produits : herbicides, adjuvants	Dose / ha	Date	Stade de l'adventice	Infestation: générale, taches...	Satisfaction (% efficacité)

Commentaire(s), remarque(s) :

EXPÉDITEUR

Nom, Prénom :

Organisme :

Adresse :

Téléphone :

Email :

FACTURATION

Organisme :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Cadre réservé au laboratoire

Prog : PSURV- -

Date de réception : Échantillon valide : oui non Si non, raison :

PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENT
bolboschoenus maritimus/ Grandes cultures / penoxsulam / MCPA

Objet : Identifier des phénomènes de résistances de **bolboschoenus maritimus** aux herbicides de contact à base de penoxsulam et de MCPA

Choix des parcelles : neufs parcelles ont été sélectionnées dans différentes conditions de production (conventionnel et biologique). Les résistances des adventices, si elles sont présentes, peuvent être apparues antérieurement à la conversion de certains systèmes en agriculture biologique.

Période(s) de prélèvement : les prélèvements ont été réalisés au cours de l'été 2024 lorsque les **bolboschoenus maritimus** étaient développés.

Collecte :

- Les bulbes sont récoltés au fond de la rizière,
- Une centaine de bulbes sont prélevés par parcelle.

Conditionnement :

- Les bulbes sont conservés dans du sable,
- Les bulbes sont expédiés dans des sacs kraft.

Expédition :

- Déjà réalisé

Christophe Délye
INRAE, Agroécologie
17 rue de Sully
21000 Dijon

BIOAGRESSEUR : IVRAIE

HÔTE(S) : Céréales, colza, pois, autres cultures

PRODUIT(S) : Herbicides **racinaires** (flufénacet, prosulfocarbe, propyzamide) / **glyphosate**

INFORMATIONS PARCELLE

Culture :

(préciser la variété, cultivar, cépage...)

Conduite culturelle :

(biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)

Code postal :

Commune :

Coordonnées GPS de la parcelle : **obligatoire**

(dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)

Latitude :

Longitude :

Si existant, identifiant parcelle :

INFORMATIONS PRÉLÈVEMENT

Identifiant du prélèvement : 25-__-

(année-numéro département-numéro ; exemple : 25-71-001)

Nom préleur :

Date prélèvement :

Suivi du protocole de prélèvement : oui non

Si non, raison :

(bioagresseur trop rare...)

Parcelle déjà prélevée ? : oui non

Si oui, identifiant prélèvement passé :

PROGRAMME HERBICIDE : produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)

Produits : herbicides, adjuvants	Dose / ha	Date	Stade de l'adventice	Infestation: générale, taches...	Satisfaction (% efficacité)

Commentaire(s), remarque(s) :

EXPÉDITEUR

Nom, Prénom :

Organisme :

Adresse :

Téléphone :

Email :

FACTURATION

Organisme :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Cadre réservé au laboratoire

Prog : PSURV- -

Date de réception : Échantillon valide : oui non Si non, raison :

PROTOCOLE DE PRELEVEMENT

Cercospora beticola / Betterave / SDHI

Objet : rechercher par des méthodes de biologiques et de biologie moléculaire de résistances de la cercosporiose aux SDHi.

Choix des parcelles : Les prélèvements sont à réaliser dans des parcelles où il existe une pression de sélection aux substances actives de la famille des SDHi.

Collecte : un prélèvement est constitué comme suit

- Une cinquantaine de feuilles avec des taches caractéristiques (rondes avec une marge brun-rouge et centre grisâtre, fructifications noires sous la feuille)
- Répartir la collecte des feuilles de la façon la plus homogène possible
- Les feuilles doivent être sèches (collecte avant la pluie) mais pas desséchées
- Séparer les feuilles par des feuilles de papier absorbant et emballer le tout dans du papier journal puis dans un sachet plastique type sac de congélation zippé

Conditionnement :

- Privilégier les prélèvements en début de semaine
- Envoi le jour même en Chronopost ! Conservation des prélèvements à +4°C jusqu'au lendemain si l'envoi n'est pas possible dans la journée de collecte.

Expédition :

- Compléter la fiche pour chaque prélèvement de manière exhaustive
- Joindre cette fiche au prélèvement
- Envoyer les échantillons le plus rapidement possible après le prélèvement, en début de semaine (lundi - mardi)
- Prévenir le laboratoire par courriel le jour de l'envoi ou en prévision de l'envoi
- severine.fontaine@anses.fr et Laetitia.caddoux@anses.fr
Facilement joignable par email pour toutes questions

Ne pas faire d'envoi entre le 13 et le 22 août 2025

ANSES LYON- Unité CASPER

Secteur Bases Génétiques de la Résistance (BGR)
31 avenue Tony Garnier – 69364 LYON Cedex 07
Tél : 04.78.69.68.37 – Fax : 04.78.61.91.45

BIOAGRESSEUR(S) :	<i>Cercospora beticola</i> (cercosporiose)	N° Laboratoire
HÔTE(S) :	Betterave	N° 25-.....
PRODUIT(S) :	FONGICIDES - DIVERS	

INFORMATIONS PARCELLE	INFORMATIONS PRELEVEMENT
Type parcelle / variété : <small>(champs, repousse, jardin, tunnel, sous-bâche...)</small>	Identifiant du prélèvement : 25-__-__ <small>(année-numéro département-numéro ; exemple : 20-69-001)</small>
Conduite culturelle : <small>(biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)</small>	Nom préleur :
Code postal :	Date prélèvement :
Commune :	Suivi du protocole de prélèvement : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Coordonnées GPS de la parcelle : <small>(dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)</small>	Si non, raison : <small>(bioagresseur trop rare...)</small>
Latitude :
Longitude :	Parcelle déjà prélevée ? : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Si existant, identifiant parcelle :	Si oui, identifiant prélèvement passé :

PROGRAMME DE TRAITEMENT (selon bioagresseur (cercosporiose et autres), produits fongicides appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)						
Pathogène visé						
Nom de la substance active (ou produit commercial)						
Nombre d'applications (éventuellement dose)						
Commentaire(s), remarque(s) :						
.....						
.....						

EXPEDITEUR	FACTURATION
Nom, Prénom :	Organisme :
Organisme :	Adresse :
Adresse :
.....
Téléphone :	Téléphone :
Email :	Email :

<u>Cadre réservé au laboratoire</u>		<u>Prog : 25-026-PSURV</u>
Date de réception :	N° :25-.....	Echantillon valide : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Si non, raison :		
.....		

PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENT

Rhopalosiphum padi / Céréales / Pyréthrinoïdes

Objet : Identifier, chez *Rhopalosiphum padi*, des phénomènes de résistances aux pyréthrinoïdes par des tests moléculaires sur céréales (blé-orge : automne/hiver, maïs : printemps/été).

Choix des parcelles : Les prélèvements sont à réaliser dans des parcelles où il existe une pression de sélection aux substances actives de la famille des pyréthrinoïdes.

Période(s) de prélèvement : de mars à fin novembre.

Collecte : un prélèvement est constitué comme suit :

- 30 à 40 feuilles et/ou épis porteurs de *R. padi* provenant de 30 à 40 plants différents répartis sur la parcelle.
- Ne pas prélever de feuilles humides.

Conditionnement :

- Mettre les feuilles avec les pucerons dans un ou plusieurs contenants en plastique (type bouteilles ou flacons de prélèvement par exemple) et mettre quelques feuilles de sopalin dans le contenant pour absorber l'humidité qui va se former pendant le transport. Fermer les flacons de manière à ce que les pucerons ne sortent pas mais que l'air circule (mettre du coton ou percer les bouchons de petits trous).
- Regrouper ensemble les contenants en plastique provenant d'une même parcelle dans un carton rigide.
- Conserver le prélèvement **dans une glacière puis au réfrigérateur jusqu'à l'envoi**.

Expédition :

- Compléter la fiche pour chaque prélèvement de manière exhaustive et penser à indiquer la culture hôte.
- Joindre cette fiche au prélèvement.
- Envoyer les échantillons dans une boîte chronopost avec une livraison à J+1, le plus rapidement possible après le prélèvement, **en début de semaine** (du lundi au mercredi).
- Prévenir le laboratoire par courriel juste avant l'envoi (severine.fontaine@anses.fr et laetitia.caddoux@anses.fr).

Ne pas faire d'envoi entre le 13 et le 22 août 2025

ANSES LYON- Unité CASPER

Secteur Bases Génétiques de la Résistance (BGR)

31 avenue Tony Garnier – 69364 LYON Cedex 07

Tél : 04.78.69.68.37 – Fax : 04.78.61.91.45

PLAN DE SURVEILLANCE RESISTANCE 2025

BIOAGRESSEUR(S) : *Rhopalosiphum padi* **N° Laboratoire**
HÔTE(S) : Céréales (préciser ORGE ou BLE) **N° 25.....**
PRODUIT(S) : Pyréthrinoïdes

INFORMATIONS PARCELLE	INFORMATIONS PRELEVEMENT
Type parcelle : <small>(champs, jachère, jardin, serre, verger, sans objet...)</small>	Identifiant du prélèvement : 25-__-__ <small>(année-numéro département-numéro ; exemple : 25-69-001)</small>
Conduite culturale : <small>(biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)</small>	Nom préleur :
Code postal :	Date prélèvement :
Commune :	Suivi du protocole de prélèvement : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Coordonnées GPS de la parcelle : <small>(dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)</small>	Si non, raison : <small>(bioagresseur trop rare...)</small>
Latitude :
Longitude :	Parcelle déjà prélevée ? : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Si existant, identifiant parcelle :	Si oui, identifiant prélèvement passé :

PROGRAMME DE TRAITEMENT (selon bioagresseur : fongicide(s), insecticide(s) ou herbicide(s), produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)

Nom de la substance active (ou produit commercial)						
Nombre d'applications						
Dose (optionnel)						

Commentaire(s), remarque(s) :
.....

EXPEDITEUR	FACTURATION
Nom, Prénom :	Organisme :
Organisme :	Adresse :
Adresse :
Téléphone :	Téléphone :
Email :	Email :

Cadre réservé au laboratoire

Prog : 25-011-PSURV

Date de réception : N° : 25-..... Echantillon valide : oui non Si non, raison :

PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENT

Sitobion avenae / Céréales / Pyréthrinoïdes

Objet : Identifier, chez *Sitobion avenae*, des phénomènes de résistances aux pyréthrinoïdes par des tests moléculaires.

Choix des parcelles : Les prélèvements sont à réaliser dans des parcelles où il existe une pression de sélection aux substances actives de la famille des pyréthrinoïdes.

Période(s) de prélèvement : de mars à fin novembre.

Collecte : un prélèvement est constitué comme suit :

- 30 à 40 feuilles et/ou épis porteurs de *S. avenae* provenant de 30 à 40 plants différents répartis sur la parcelle.
- Ne pas prélever de feuilles humides.

Conditionnement :

- Mettre les feuilles avec les pucerons dans un ou plusieurs contenants en plastique (type bouteilles ou flacons de prélèvement par exemple) et mettre quelques feuilles de sopalin dans le contenant pour absorber l'humidité qui va se former pendant le transport. Fermer les flacons de manière à ce que les pucerons ne sortent pas mais que l'air circule (mettre du coton ou percer les bouchons de petits trous)
- Regrouper ensemble les contenants en plastique provenant d'une même parcelle dans un carton rigide.
- Conserver le prélèvement dans une glacière puis au réfrigérateur jusqu'à l'envoi.

Expédition :

- Compléter la fiche pour chaque prélèvement de manière exhaustive et penser à indiquer la culture hôte.
- Joindre cette fiche au prélèvement.
- Envoyer les échantillons dans une boîte chronopost avec une livraison à J+1, le plus rapidement possible après le prélèvement, en début de semaine (du lundi au mercredi).
- Prévenir le laboratoire par courriel juste avant l'envoi (severine.fontaine@anses.fr et laetitia.caddoux@anses.fr).

Ne pas faire d'envoi entre le 13 et le 22 août 2025
ANSES LYON- Unité CASPER

Secteur Bases Génétiques de la Résistance (BGR)
31 avenue Tony Garnier – 69364 LYON Cedex 07
Tél : 04.78.69.68.37 – Fax : 04.78.61.91.45

PLAN DE SURVEILLANCE RESISTANCE 2025

BIOAGRESSEUR(S) :	<i>Sitobion avenae</i>	N° Laboratoire
HÔTE(S) :	Céréales (préciser ORGE ou BLE)	N° 25.....
PRODUIT(S) :	Pyréthrinoïdes	

INFORMATIONS PARCELLE		INFORMATIONS PRELEVEMENT
Type parcelle : <small>(champs, jachère, jardin, serre, verger, sans objet...)</small>		Identifiant du prélèvement : 25-__-__ <small>(année-numéro département-numéro ; exemple : 25-69-001)</small>
Conduite culturale : <small>(biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)</small>		Nom préleur :
Code postal :		Date prélèvement :
Commune :		Suivi du protocole de prélèvement : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Coordonnées GPS de la parcelle : <small>(dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)</small>		Si non, raison : <small>(bioagresseur trop rare...)</small>
Latitude :
Longitude :		Parcelle déjà prélevée ? : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Si existant, identifiant parcelle :		Si oui, identifiant prélèvement passé :

PROGRAMME DE TRAITEMENT (selon bioagresseur : fongicide(s), insecticide(s) ou herbicide(s), produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)						
Nom de la substance active (ou produit commercial)						
Nombre d'applications						
Dose (optionnel)						

Commentaire(s), remarque(s) :
.....

EXPEDITEUR		FACTURATION
Nom, Prénom :		Organisme :
Organisme :		Adresse :
Adresse :
Téléphone :		Téléphone :
Email :		Email :

Cadre réservé au laboratoire	Prog : 25-010-PSURV
Date de réception : N° : 25-..... Echantillon valide : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Si non, raison :
.....

PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENT

Cylindrosporium concentricum / colza / IDM

Objet : Identifier, chez *Cylindrosporium concentricum*, des phénomènes de résistances aux IDMs par des tests moléculaires.

Choix des parcelles : Les prélèvements sont à réaliser dans des parcelles où il existe une pression de sélection aux substances actives de la famille des IDMs.

Période(s) de prélèvement : printemps et automne.

Collecte : un prélèvement est constitué comme suit :

- 30 à 40 feuilles porteuses de symptômes de cylindrosporiose provenant de 30 à 40 plants différents répartis sur la parcelle.
- Ne pas prélever de feuilles humides.

Conditionnement :

- Empiler sans tasser les feuilles à plat les unes sur les autres en intercalant régulièrement du papier absorbant.
- Envelopper le tout dans du papier absorbant et placer le prélèvement dans un sachet plastique, type sac congélation, fermé hermétiquement.
- Regrouper ensemble les sachets contenant les feuilles d'une même parcelle dans un carton rigide. Ne pas tasser.
- Conserver les sachets dans une glacière puis au réfrigérateur jusqu'à l'envoi.

Expédition :

- Compléter la fiche pour chaque prélèvement de manière exhaustive et penser à indiquer la culture hôte.
- Joindre cette fiche au prélèvement.
- Envoyer par Chronopost les échantillons le plus rapidement possible après le prélèvement, **en début de semaine** (du lundi au mercredi).
- Prévenir le laboratoire par courriel juste avant l'envoi (severine.fontaine@anses.fr et laetitia.caddoux@anses.fr).

Ne pas faire d'envoi entre le 13 et le 22 août 2025

ANSES LYON- Unité CASPER

Secteur Bases Génétiques de la Résistance (BGR)

31 avenue Tony Garnier – 69364 LYON Cedex 07

Tél : 04.78.69.68.37 – Fax : 04.78.61.91.45

PLAN DE SURVEILLANCE RESISTANCE 2025

BIOAGRESSEUR(S) :	<i>Cylindrosporium concentricum</i>	N° Laboratoire
HÔTE(S) :	Colza	N° 25.....
PRODUIT(S) :	IDM	

INFORMATIONS PARCELLE		INFORMATIONS PRELEVEMENT
Type parcelle : <small>(champs, jachère, jardin, serre, verger, sans objet...)</small>		Identifiant du prélèvement : 25-__-__ <small>(année-numéro département-numéro ; exemple : 25-69-001)</small>
Conduite culturale : <small>(biologique, conventionnelle, essai non traité, essai traité...)</small>		Nom préleur :
Code postal :		Date prélèvement :
Commune :		Suivi du protocole de prélèvement : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Coordonnées GPS de la parcelle : <small>(dans la parcelle, en degré décimal ex : lat 45.7273 – long 4.8280)</small>		Si non, raison : <small>(bioagresseur trop rare...)</small>
Latitude :
Longitude :		Parcelle déjà prélevée ? : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Si existant, identifiant parcelle :		Si oui, identifiant prélèvement passé :

PROGRAMME DE TRAITEMENT (selon bioagresseur : fongicide(s), insecticide(s) ou herbicide(s), produits appliqués durant le cycle de la culture, avant le prélèvement)						
Nom de la substance active (ou produit commercial)						
Nombre d'applications						
Dose (optionnel)						

Commentaire(s), remarque(s) :
.....

EXPEDITEUR	FACTURATION
Nom, Prénom :	
Organisme :	
Adresse :	
.....	
Téléphone :	
Email :	

Cadre réservé au laboratoire	Prog : 25-008-PSURV
Date de réception : N° : 25-..... Echantillon valide : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Si non, raison :
.....	